



RAPPORT D'ACTIVITÉS DES SERVICES DE L'ÉTAT 2015



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT

Le mot du préfet

Ce document présente de manière synthétique et aussi complète que possible l'activité des services de l'État dans le Territoire de Belfort en 2015. Il témoigne de l'implication constante de ses agents au service de nos concitoyens à travers la grande diversité de leurs missions, que ce soit sur le front de l'économie, de l'emploi, de l'environnement, de l'agriculture ou pour leur sécurité.

Dans le Territoire de Belfort, comme dans l'ensemble du pays en 2015, les services de l'Etat ont été largement mobilisés sur les problématiques de sécurité. 2015 a été pour notre pays une année chargée d'événements qui nous ont tous marqués. Des événements tragiques de janvier à ceux de novembre et à l'instauration de l'état d'urgence, la situation a nécessité une mobilisation et une coordination exemplaires de l'ensemble des services. Dououreux ou inédits, ils ont aussi suscité une mobilisation spontanée, sous différentes formes, pour dire que nous sommes attachés à ce que la République représente pour nous : la possibilité de vivre, de penser, de créer librement. Dans le cadre de l'état d'urgence, 162 policiers, 256 gendarmes et 534 sapeurs-pompiers sont mobilisés dans le Territoire de Belfort pour garantir la sécurité de tous.

La situation de l'emploi requiert justement une attention permanente et les services de l'Etat se sont employés à répondre aux attentes des entreprises et des personnes en recherche d'emploi. Dans un contexte économique difficile, l'emploi a constitué avec l'ensemble des partenaires un axe fort, à travers le Pacte de responsabilité et de solidarité, le Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE), les emplois d'avenir et les 450 mesures de simplification pour les entreprises, pour stimuler la croissance économique et améliorer la qualité du service public.

Bien sûr, l'Etat ne travaille pas seul et les relations avec les collectivités locales sont au cœur des interventions de ses services. 2015 a été l'année de la préparation de la réforme territoriale, avec les élections à l'échelle des nouvelles régions et la réorganisation des services régionaux de l'Etat. Au niveau infra-départemental, la réflexion sur le nouveau schéma départemental de coopération intercommunale s'est poursuivie. L'Etat a besoin d'avoir à ses côtés des collectivités structurées et dynamiques en mesure d'exercer pleinement toutes leurs compétences et ses services se mobilisent en permanence pour apporter à celles-ci leurs expertises et leurs conseils.

La présentation qui vous est faite dans le présent document n'est pas exhaustive de l'action de l'Etat, mais vous démontrera concrètement comment, localement et au quotidien, celui-ci est au service des citoyens et des élus. Cet engagement pour le développement du territoire prend tout son sens dans la collaboration avec les forces vives du Territoire de Belfort - collectivités, entreprises, associations, population - pour la mise en œuvre et la réussite des politiques publiques dans notre département, où les agents de l'État sont fiers de servir.

Hugues BESANCENOT

Préfet du Territoire de Belfort



ECONOMIE ET EMPLOI..... 6

L'État participe à la création d'un pôle d'excellence mondial pour l'énergie

L'État soutient l'activité des entreprises

L'État soutient le retour à l'emploi

SÉCURITÉ ET PROTECTION CONTRE LES RISQUES..... 14

L'État et la sécurité publique

L'État déploie ses dispositifs en matière de défense et de sécurité civiles

SÉCURITÉ ROUTIÈRE..... 20

L'État agit sur les deux volets que sont la prévention et la sanction des comportements délictueux

COHÉSION SOCIALE ET PROTECTION DES POPULATIONS.... 23

L'État se mobilise dans les territoires et notamment ceux relevant de la politique de la ville

A**I****R****E****ÉDUCATION NATIONALE..... 27**

L'Etat se mobilise pour les élèves du territoire

L'Etat se mobilise pour les jeunes en difficulté

LOGEMENT SOCIAL..... 35

La rénovation thermique des logements

La revitalisation des centres-bourgs

La sous-commission départementale à l'accessibilité

L'hébergement des demandeurs d'asile en CADA

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE..... 38

L'État se mobilise pour l'environnement

En matière de préservation des richesses naturelles

L'Etat se mobilise sur plusieurs grands projets d'aménagement structurants

SERVICE DE LA DÉMOCRATIE..... 44

L'Etat garant de la démocratie

L'Etat accompagne les collectivités locales

L'ÉTAT FAVORISE UNE ÉCONOMIE COMPÉTITIVE ET FACILITE L'ACCÈS À L'EMPLOI

L'économie du département possède de grands atouts : des pôles industriels d'excellence mondiale, des grands groupes implantés à l'international, un tissu dynamique de PME innovantes, une recherche scientifique reconnue et des formations supérieures et techniques de grande qualité.

Toutefois, cette économie est confrontée au double défi de la croissance et de l'emploi, dans un environnement économique international dégradé.

L'État participe activement à la création en France d'un pôle d'excellence mondial pour l'énergie

La filière énergie / DYNAMENE

En 2012, l'État a lancé un appel à projets visant à renforcer la compétitivité et l'efficacité des filières industrielles stratégiques françaises en soutenant des actions structurantes pouvant bénéficier à plusieurs PME et ETI. La filière Énergie a été clairement identifiée comme faisant partie de ces filières stratégiques.

L'association **Vallée de l'énergie** a répondu à cet appel à projets en proposant le développement d'une plate-forme technologique structurante et innovante au service de toute la filière : DYNAMENE.



Le 3 juillet 2014, l'État a labellisé ce projet. De ce fait, 3 millions € contribuent au développement de cet outil dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir.

La SAS DYNAMÈNE quant à elle a été créée en mars 2015 avec un capital de 1,010 millions € répartis entre 14 sociétés pour l'activité de mesures énergétiques.

Eco-Technom

Ce projet consiste à la mise en place d'un éco-site industriel à Belfort dont la première étape est l'étude des consommations et de mise en corrélation avec des facteurs de variabilité par une instrumentation du site. En effet, l'intégration des systèmes d'énergie passe par une meilleure prise en compte des besoins énergétiques et la mise en adéquation de ces besoins avec les moyens de production les plus respectueux de l'environnement (énergie renouvelable) tout en garantissant une continuité de service irréprochable. Dans le cadre des réseaux intelligents, il est donc essentiel de pouvoir mieux comprendre les fluctuations de la demande pour mieux anticiper

la répartition des rôles entre énergies et construire des centrales à même de garantir la continuité de service.

Ce projet se distingue par les spécificités suivantes :

- **Multi-sites** : plusieurs sites industriels qui côtoient des zones tertiaires en zone urbaine ;
- **Multi-acteurs** : écosystème rassemblant des entreprises, des universités, des administrations...
- **Multi-réseaux** : smartgrids électricité (réseaux de distribution intelligents d'électricité), chaleur, eau, déchets...

L'enjeu est important puisque les consommations d'électricité et du gaz naturel du site représentent un coût approximatif de 10 millions € par an (soit environ 1% de la consommation totale de la Franche-Comté). Outre la dimension environnementale et l'enjeu de réduction de la dépense énergétique, il s'agit donc de développer un écosystème, levier du développement de l'activité et de l'emploi, grâce à une mutualisation des acteurs associés et engagés dans une démarche collective et innovante qui pourra ensuite être transposée sur d'autres territoires.

Dans le cadre de l'expérimentation menée par le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET) « *Territoire catalyseur d'innovation* », la Vallée de l'Énergie a ainsi été retenue parmi 7 projets au plan national et obtiendra dans le cadre du contrat de plan État Région (CPER) un financement de 200 000 € qui permettra de mener plusieurs études : diagnostic du site, études de marchés ainsi que les premières études sur la gestion des réseaux chaud/froid.

Ce travail est préliminaire et complémentaire à la mise en place des capteurs prévu dans le projet DYNAMÈNE (800 000 € parmi les 7 millions € du projet) qui permettra à terme un monitoring complet du site du Techn'hom. Cette première phase, pilotée par la Vallée de l'Énergie et la société EFFICACITÉ 21, se déroulera entre septembre 2015 et décembre 2016. Le coût est évalué à 500 000 € et sera cofinancé par les collectivités locales.

Plate-forme initiative

Le Territoire de Belfort était jusqu'au 5 juin 2014 le seul département métropolitain ne bénéficiant pas encore des services d'Initiative France, premier réseau associatif de financement et d'appui à la création d'entreprise. L'association de prêts d'honneur « *Initiative Doubs* » est ainsi officiellement devenue par extension au Territoire de Belfort « *Initiative Doubs Territoire de Belfort* ».

« *Initiative Doubs Territoire de Belfort* » répond ainsi depuis début septembre 2014 aux besoins d'accompagnement des candidats à la création ou à la reprise d'entreprise, notamment de petite taille, via une permanence à la CCI.

La plate-forme dispose d'un fonds de prêts d'honneur (prêt personnel à taux zéro, sans garantie ni caution personnelle) pour renforcer les apports en fonds propres des créateurs.

Cette extension bénéficie du soutien financier :

- de la Caisse des Dépôts (CDC) à travers une aide au démarrage exceptionnelle de 10 000 € et une participation à la dotation initiale du fonds de prêts d'honneur;
- d'Aire Urbaine Investissements (AUI) à hauteur de 100 000 € au titre de la convention de revitalisation de PSA;
- des collectivités territoriales.

En 2015, le comité s'est réuni 11 fois pour examiner 23 dossiers. 10 prêts d'honneur ont été accordés pour un total de 76 000 €. L'aide à la création d'entreprise NACRE a été accordée à 11 dossiers, pour un montant de 61 000 €. Au total, la plate-forme a accompagné 15 entreprises.

L'État soutient l'activité des entreprises

Les mesures fiscales

Le CICE est un crédit d'impôt égal à 6 % des rémunérations versées depuis le 1^{er} janvier 2014. Cette mesure fiscale est une mesure phare face à la crise économique. Ce crédit allège de 20 milliards d'euros le coût du travail au niveau national. Il vise ainsi à favoriser le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. A cette enseigne, cette mesure a été bénéfique pour les entreprises du département. Les entreprises bénéficiaires sont toutes celles imposées d'après leur bénéfice réel à l'IR ou à l'IS. Le CICE est assis sur les rémunérations comprises entre 1 et 2,5 SMIC versées par les entreprises à leurs salariés. En cas d'excédent de crédit d'impôt, cet excédent est immédiatement restituable pour les PME, les jeunes entreprises innovantes, les entreprises nouvelles et les entreprises en conciliation, sauvegarde ou en procédure collective. Pour les autres, le crédit est imputable sur l'IS ou l'IR dû au titre des trois années suivantes et restituable à la fin de cette période.

Le préfinancement bancaire du CICE est possible, ce qui permet aux entreprises de bénéficier d'une entrée de trésorerie par avance. Dans le Territoire de Belfort, BPI France assure la grande majorité de ce préfinancement.

Au 31 décembre 2015, pour l'exercice 2014, les indicateurs démontrent qu'il s'agit clairement d'un dispositif incitatif à l'emploi :

- **CICE sous forme d'avance** : préfinancement de 34 dossiers pour 1 345 496 €.
- **CICE par restitution** : 924 dossiers pour 5 962 244 €.
- **CICE par imputation** : 944 dossiers pour 13 889 050 €.

Actions et expertises économiques et financières

Concernant la médiation du crédit aux entreprises (Banque de France), 73 K€ d'encours de crédits sont instruits. 2 entreprises en 2015 ont saisi la médiation départementale du crédit.

La commission départementale de financement de l'économie (CDFE) :

Le Comité Départemental du Financement de l'Économie (CDFE) a été supprimé en janvier 2015 et ses missions relatives à la situation de l'économie transférées au CODEFI. En effet, il est prévu la rationalisation de l'action de l'État dans le domaine de la prévention et du traitement des difficultés des entreprises. La cellule opérationnelle de suivi (COS) se substitue à la cellule de veille et devient la cellule opérationnelle de suivi du CODEFI (Comité Départemental d'Examen des problèmes de Financement des entreprises). Le rôle du Commissaire au Redressement productif, membre de droit du CODEFI et chargé de l'instruction des dossiers, s'en trouve ainsi renforcé.

Le CODEFI comprend deux instances :

- un CODEFI opérationnel, compétent pour les entreprises de moins de 400 salariés, chargé de suivre les entreprises en difficultés et de mobiliser, le cas échéant, des audits ou des prêts FDES. Les entreprises de plus de 400 salariés relèvent du CIRI.
- un CODEFI élargi qui se substitue au CDFE et qui se réunit pour aborder la situation économique générale du département et effectuer un diagnostic local.

Participent à ce CODEFI, les banques locales dont BPI, les organisations professionnelles (MEDEF, CGPME, UPA), les organismes consulaires et les sociétés d'assurance crédit.

La Commission des Chefs des Services Financiers (CCSF) :

En 2015, 11 dossiers CCSF (délais sur des dettes fiscales et sociales octroyés aux entreprises en difficulté, conjointement par la DDFIP et l'URSSAF) ont été instruits correspondant à 238 emplois. Le stock moyen est de 16 dossiers avec une durée moyenne "de vie" de 20 mois. Ce chiffre est important pour un département de taille limitée mais fortement industrialisé et, à ce titre, particulièrement touché par la crise économique.

L' État soutient le retour à l'emploi

Les indicateurs de l'emploi

En 2015, la bataille pour l'emploi a constitué un enjeu majeur dans le département, En décembre 2015, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A s'élevait à 8 442 contre 8 615 en 2014, soit une baisse de 2 % (en 2014, il avait augmenté de 4,4 % par rapport à 2013). Le nombre de demandeurs d'emplois de catégories A, B, C a augmenté de 2,4 %, soit 12 411 contre 12 123 en 2014 (en 2014, l'augmentation était de 5,1 % par rapport à 2013). Les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans sont principalement les plus touchés par cette augmentation (+8,2%). En revanche, la population des jeunes demandeurs d'emploi continue à diminuer. Après une baisse de -2 % entre 2013 et 2014, elle diminue de -8,6 % en 2015 (1 859) par rapport à 2014 (2 034).

L'activité partielle

L'activité partielle est un outil de prévention des licenciements économiques qui permet de maintenir les salariés dans l'emploi afin de conserver des compétences, voire de les renforcer lorsque leur entreprise fait face à des difficultés économiques conjoncturelles. L'activité partielle s'adresse aux entreprises qui subissent soit une réduction de la durée habituelle de temps de travail de l'établissement, soit une fermeture temporaire de tout ou partie de l'établissement imputable à l'une des causes suivantes :

- la conjoncture économique,
- des difficultés d'approvisionnement,
- un sinistre ou des intempéries de caractère exceptionnel,
- la transformation, restructuration ou modernisation de l'entreprise,
- ou toute autre circonstance de caractère exceptionnel.

L'activité partielle permet de compenser la perte de revenu occasionnée pour les salariés, du fait de la réduction de leur temps de travail en deçà de la durée légale, conventionnelle ou contractuelle (dans la limite de 1 000 heures par an et par salarié, contingent fixé par arrêté), tout en aidant les employeurs à financer cette compensation.

Depuis le 1^{er} octobre 2014, les entreprises accèdent à l'activité partielle via le site <https://activitepartielle.emploi.gouv.fr>. Depuis cette date, il n'est donc plus possible de solliciter de demande d'activité partielle en format papier. À noter que le dispositif de l'activité partielle a été réformé par une loi du 14 juin 2013, laquelle prévoit que les entreprises doivent désormais souscrire des engagements en termes de maintien de l'emploi ou de formation, si elles ont déjà placé leurs salariés en activité partielle au cours des trente-six mois précédant la date de dépôt d'une nouvelle demande d'autorisation.

En 2015, 66 établissements ont bénéficié du chômage partiel (70 en 2014) pour un nombre d'heures sollicitées de 262 096 h (contre 597 000 h durant l'année 2014) et concernant 1805

salariés. Le taux de consommation est de 18,35 % en 2015 (contre 7 % en 2014).

Les plans de sauvegarde de l'emploi

Aucun plan de sauvegarde de l'emploi n'a été mis en place durant l'année 2015.

Les Emplois aidés en 2015

	CUI/CIE (sect. marchand)	CUI/CAE (sect. non marchand)	Emplois d'avenir (sect. marchand)	Emplois d'avenir (sect. non marchand)	Contrats de génération (<i>depuis mars 2013</i>)
Nombre de contrats	269	686	48	151	178

Les contrats unique d'insertion (CUI)

Les contrats aidés constituent une première étape d'un retour à l'emploi (CAE dans le secteur non marchand) ou comme déclencheur d'embauche (CIE dans le secteur marchand) pour les publics prioritaires tels que les demandeurs d'emploi de longue durée, les jeunes, les seniors, les travailleurs handicapés et les allocataires de minima sociaux.

Dans le Territoire de Belfort, 686 CAE pour un objectif de 570 et 269 CIE pour un objectif de 221 ont été prescrits en 2015. En y ajoutant les emplois d'avenir, un total de 1154 personnes ont pu bénéficier d'un emploi aidé.

Les emplois d'avenir

Le dispositif est au cœur des actions menées en 2015. Les emplois d'avenir constituent un premier pas vers l'emploi des jeunes peu ou pas qualifiés et notamment des jeunes résidant dans les zones urbaines sensibles, et des personnes handicapées peu ou pas qualifiés de moins de 30 ans.

En 2015, 199 emplois d'avenir ont été prescrits dans le Territoire de Belfort pour un objectif de 225.



Les contrats de génération

Instauré par la loi du 1^{er} mars 2013, le contrat de génération répond à un triple objectif :

- favoriser l'insertion durable des jeunes dans l'emploi;
- inciter à l'embauche et au maintien en emploi des seniors;
- tout en assurant la transmission des savoirs et compétences entre les générations.

L'aide de l'État liée au contrat de génération est de 4 000 € par binôme sur une durée de 3 ans, soit 12 000 € par binôme sur 3 ans. En Franche-Comté, le Conseil Régional apporte, en complément de l'aide de l'État, 2 000 € par binôme sur une durée de 3 ans, soit un total possible

de 18 000 € sur 3 ans par binôme junior/senior pour les entreprises de moins de 300 salariés n'appartenant pas à un groupe de plus de 300 salariés.

À noter qu'un décret du 12 septembre 2014 a doublé le montant de l'aide liée au contrat de génération lorsque l'employeur embauche à la fois un jeune et un senior. Ainsi, le montant global de l'aide est porté à 8 000 € (soit 24 000 € sur 3 ans) lorsque, en parallèle de l'embauche du jeune, l'entreprise embauche un salarié âgé d'au moins 55 ans.

Pour rappel, les conditions pour bénéficier de l'aide sont les suivantes :

- recrutement d'un jeune de 16 à 26 ans en CDI (ou de moins de 30 ans pour les travailleurs handicapés) au minimum à 80%;
- maintien d'un senior de 57 ans et plus (de 55 ans et plus si travailleur handicapé ou s'il s'agit d'une nouvelle embauche);
- absence de licenciement économique sur les postes de la même catégorie professionnelle, et absence de licenciement pour motif personnel ou de rupture conventionnelle sur le même poste les 6 mois précédents;
- non licenciement des salariés de 57 ans et plus (ou 55 ans et plus pour les travailleurs handicapés) durant le versement de l'aide.

Fin 2015, 58 186 demandes ont été enregistrées par Pôle Emploi Service depuis le 17 mars 2013, dont 2 089 en Franche-Comté, dont 178 dans le Territoire de Belfort (soit 8,5 % des demandes enregistrées au niveau régional).

Par ailleurs, 3 accords d'entreprises et 4 plans d'actions relatifs aux contrats de génération ont été enregistrés dans le Territoire de Belfort en 2015.

L'insertion par l'activité économique (IAE)

En 2015, le département du Territoire de Belfort comptait 16 structures d'insertion par l'activité économique (SIAE).

Entreprises d'insertion (EI) (2)	Ateliers/chantiers d'insertion (ACI) pour 6 structures porteuses (8)	Entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) (2)	Associations intermédiaires (AI) (3)	Régie de quartier (RQ) (1)
- Pluri'elles - Régie des quartier de Belfort	- Inser'vet (2) - Régie de quartier de Belfort (2) - Chamois - CDES - Chacasol - Erige	- Territoire d'emplois - Indibat	- Passerelles pour l'emploi - Energie Emploi - Intermed	- Régie de quartier de Belfort

L'insertion par l'activité économique en 2015 dans le Territoire de Belfort c'est :	2014	2015
Personnes embauchées	395	440
Personnes ayant travaillé	807	848
Dont RSA	280	302
Dont quartier ZUS	183	196
Sorties dynamiques	109	132

Dont sorties vers l'emploi durable (CDI non aidé ou CDI aidé chez un autre employeur, CDI dans la structure ou filiale ; CDD d'une durée de plus de 6 mois ; création d'entreprise ; intégration dans la fonction publique)	45 (41,28%)	39 (29,55%)
Dont transition (CDD sans aide et publique à l'emploi de moins de 6 mois par un autre employeur, CDD aidé pour une durée déterminée par un autre employeur hors IAE)	16 (14,67%)	30 (22,73%)
Dont positives constituant une étape du parcours professionnel (embauche dans une autre SIAE pour une durée déterminée, entrée en formation qualifiante, poursuite de formation qualifiante, démarche de VAE, prise des droits à la retraite, service civique volontaire relevant du ministère de la ville)	48 (44,03%)	63 (47,73%)
Heures travaillées	296 232	350 093
ETP	177,22	209,42
Encadrement des personnes en insertion (en ETP)	29,25	28,98

Les activités couvertes par les SIAE sont le bâtiment/second œuvre, l'entretien des espaces verts, le nettoyage des quartiers, le recyclage, la couture, la vente de vêtements et la blanchisserie.

En 2015, les structures ont bénéficié au titre de l'insertion par l'activité économique d'une enveloppe dans les ateliers et chantiers d'insertion en faveur des bénéficiaires du RSA supérieure à 2 200 000€ de la part de l'Etat, à laquelle s'ajoute 146 000 €.

EI	ETTI	ACI	AI	FDI	TOTAL
10 080 €	4 284 €	19 354 €	1 310 €		
272 325	232 578	1 625 948 dont 146 426 (Conseil départemental)	78 509	133 200	2 342 561 dont 146 426 (Conseil Départemental)

Ces montants ne prennent pas en compte la prise en charge des contrats aidés dans les ACI. L'IAE a contribué à l'insertion d'un nombre significatif de personnes en voie d'exclusion du marché du travail et pour ce faire a bénéficié d'un soutien confortable de la part de l'État malgré la réforme et les nouvelles modalités de financement.

Les contrats en alternance

Adaptée à un large public de jeunes et d'adultes en voie de formation, l'alternance permet la concrétisation des formations par l'implication de chaque candidat dans un travail pratique en entreprise.

Pour la première année depuis 2011, le nombre de contrats d'apprentissage a progressé et observé en 2015 une hausse de 4 % par rapport à 2014 (713 pour 2015 et 683 pour 2014). Tous les organismes enregistreurs (Chambre de métiers et d'artisanat, Chambre de commerce et d'industrie, Chambre d'agriculture et Direccte) ont vu le nombre de leurs contrats augmenter en 2015.

Le nombre de contrats de professionnalisation a quant à lui subi une baisse de 31 % par rapport à 2014.

Parrainage

Soutenu par l'État, le dispositif du parrainage est un outil de lutte contre toutes les formes de discriminations qui fait appel à des bénévoles connaissant bien le monde de l'entreprise et qui accompagne, vers ou dans l'emploi, des personnes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle. En 2015, 21 accompagnements ont été réalisés dans le Territoire de Belfort via la mission locale et 1 via la CRMA.

La mission locale



La mission locale est un espace d'intervention au service des jeunes. Chaque jeune accueilli bénéficie d'un suivi personnalisé dans le cadre de ses démarches. Les structures d'accueil doivent apporter des réponses aux questions d'emploi, de formation, mais aussi sur le logement ou la santé. Chaque jeune, selon son niveau, ses besoins, ses difficultés peut et doit bénéficier de réponses individualisées pour définir son objectif professionnel et les étapes de sa réalisation, pour établir son projet de formation

et l'accomplir, pour accéder à l'emploi et s'y maintenir. La mission locale assure des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement pour aider les jeunes de 16 à 25 ans à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion sociale et professionnelle. Il s'agit enfin de favoriser la concertation entre les différents partenaires pour construire des actions adaptées aux besoins des jeunes et aux réalités locales. Dans le cadre de la convention pluri-annuelle d'objectifs signée avec la mission locale du Territoire de Belfort (montant de la subvention : 430 785 €), un millier de jeunes est entré dans le dispositif en 2015, 521 en sont sortis avec un accès à l'emploi, dont 346 en emploi durable (60 en alternance).

La Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi (MIFE)

Même si cette structure n'est pas une structure relevant de l'État, il est important de souligner qu'elle porte néanmoins en son nom deux dispositifs importants :

- **la maison de l'emploi** du Territoire de Belfort qui a bénéficié d'une convention d'objectifs d'un montant de 102 244 € pour réaliser des actions relatives à l'anticipation des mutations économiques et au développement local de l'emploi. Ces actions sont déclinées en deux axes : - participer au développement de l'anticipation des mutations économiques et contribuer au développement local de l'emploi;
- **le dispositif local d'accompagnement (DLA)** a été abondé d'une subvention de l'État de 65 000 € Il a pour but d'accompagner la création, la consolidation et le développement de l'emploi et l'amélioration de la qualité de l'emploi des associations et des structures d'insertion par l'activité économique. En 2015, 16 nouvelles structures ont été accueillies, 34 diagnostics ont été réalisés et 44 structures ont été accompagnées.

L'ÉTAT GARANTIE LA SECURITE ET PROTEGE CONTRE LES RISQUES

L' État et la sécurité publique

Depuis deux siècles, l'État et singulièrement le ministère de l'Intérieur est présent au cœur des territoires : il assure partout le maintien et la cohésion des institutions du pays. Son organisation, ses moyens humains et matériels constituent l'outil privilégié pour garantir aux citoyens l'exercice des droits, devoirs et libertés réaffirmés par la Constitution de la V^{ème} République. Ses cinq missions essentielles s'articulent aujourd'hui autour de deux grands pôles, l'administration des territoires, et la garantie de la sécurité des citoyens et des biens. Il appartient donc à l'État, de protéger la population contre les risques ou fléaux de toute nature et contre les conséquences d'un conflit éventuel.

Baisse du taux de délinquance en 2015

Suite à la mise en place progressive (jusqu'en avril 2015) des nouveaux outils statistiques de la police nationale, la plus grande prudence est à adopter dans les commentaires liés aux chiffres de la délinquance. Un nouveau logiciel établit désormais des statistiques directement à partir de la base de données des procédures : la saisie manuelle est donc abandonnée.

Deux phénomènes se conjuguent : dans un premier temps le délai de mise en place du nouveau logiciel et la date de sa mise en œuvre peuvent entraîner des écarts significatifs entre les données obtenues et la réalité. Dans un deuxième temps la précision accrue de la nouvelle procédure de données statistique influe mécaniquement sur ces dernières. Il convient donc d'être extrêmement prudent sur l'interprétation des données suite à cette évolution significative.

Dans le Territoire de Belfort en 2015, les faits constatés sont au nombre de 5 272, soit en baisse de 4,72 % par rapport à l'année 2014. Au 31 décembre 2015, le taux de délinquance dans le département est de 42,5 % pour mille habitants.

Le nombre de faits élucidés augmente en 2015 de 11 %. Le taux d'élucidation s'établit, au 31 décembre 2015, à 44 %. Il était de 38 % en 2014.

En zone police : la zone police comprend 51 % de la population du département et occupe 9 % de sa superficie. Elle intègre les villes de Belfort, Andelnans, Bavilliers, Cravanche, Danjoutin, Essert, Offemont, Perouse et Valdoie soit une population globale de 74.690 habitants. On observe une baisse globale de - 7,8 %.

En zone gendarmerie : le groupement de gendarmerie est compétent sur 91% du département au bénéfice de 49% de la population du Territoire-de-Belfort. Il intègre 93 communes du département. On observe une augmentation de + 9 % de la délinquance générale.

Les mis en cause

Le nombre de personnes mises en cause est en hausse (+ 9%).

Les infractions constatées sont fréquemment le fait de plusieurs auteurs. Les mineurs représentent plus de 20 % des mis en cause. Ce chiffre est en nette augmentation (+ 24%), particulièrement en zone police.

Corrélativement, le nombre de gardes à vue a augmenté de 24 % par rapport à 2014.

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique enregistrent une hausse de + 5 %.

En zone gendarmerie, les faits d'atteintes volontaires à l'intégrité physique augmentent en 2015 de + 21,69 %, alors qu'il sont stables en zone police. Ce type d'infractions connaît un taux d'élucidation très important, supérieur à 80 %.

Les violences physiques crapuleuses enregistrent une hausse de + 21 %, avec 22 faits supplémentaires, tous commis avec violence. Les violences non crapuleuses sont au nombre de 648, contre 629 en 2014. Dans 28 % des cas, les victimes de coups et blessures volontaires sont des mineurs de moins de 15 ans.

Les violences sexuelles augmentent de + 57 %: 47 faits étaient recensés en 2014, 74 l'ont été en 2015. Dans la moitié des cas, la victime est mineure.

La part des violences intrafamiliales est stable et constitue le tiers des atteintes volontaires à l'intégrité physique. Les femmes restent les premières victimes de ces violences (à plus de 80%). Les abandons et mauvais traitements d'enfants sont en baisse. Les infractions liées aux menaces ou chantages reculent légèrement (- 14 plaintes). Il s'agit principalement de menaces proférées lors d'altercations.

Un homicide a été commis en 2015, 3 l'avaient été en 2014.

Les atteintes aux biens

Les atteintes aux biens enregistrent une baisse significative de - 6 %.

3 575 faits caractérisant une atteinte aux biens ont été commis dans le département en 2015. La grande majorité d'entre eux étaient des vols sans violences (2.993 faits). 132 vols avec violence ont été enregistrés, ainsi que 437 destructions et dégradations. Les vols avec violence augmentent de + 22 %. Parmi eux, les vols avec arme sont en nette hausse : 22 en 2015 contre 10 en 2014. Les destructions et dégradations sont en très nette baisse (- 20%).

En zone police, la baisse des faits constatés est plus importante qu'en zone gendarmerie : les atteintes aux biens y diminuent de 9 %. En zone gendarmerie, les atteintes aux biens reculent de - 3,4%.

La délinquance de proximité progresse de 7 %. L'année 2015 aura été marquée par une hausse importante des vols à la roulotte (322 faits, 58 de plus qu'en 2014), en zone police surtout. En zone gendarmerie, cette hausse est à mettre en corrélation avec deux séries de vols commis au mois de novembre sur le parking de la gare TGV de Meroux-Moval. Plus de 30 plaintes ont été recueillies à cette occasion. Les vols de véhicules sont en baisse (- 22 %, 169 faits), comme le vol d'accessoires automobiles (- 11 %, 139 faits).

Les cambriolages

Le nombre de cambriolages est en légère hausse (+ 2%).

766 cambriolages, soient 16 cambriolages supplémentaires, ont été commis en 2015. Cependant, le nombre de logements cambriolés est en baisse (403 contre 430 en 2014). Les cambriolages de résidences principales ou secondaires est en nette baisse en zone urbaine mais en augmentation (+ 11%) en zone gendarmerie. Afin de mieux lutter contre ce phénomène récurrent, le groupement de Belfort a mis en place depuis septembre 2015, le renfort de patrouilles journalières du détachement de surveillance et d'intervention de la réserve (DSIR). Les services de ces réservistes sont réorientés immédiatement en fonction des événements sériels. Ces renforts sont pérennisés pour l'année 2016 à raison d'une quinzaine de jours par mois.

Un grand nombre de cambriolages de caves d'immeubles, situés principalement en agglomération,

ont été constatés (+ 29%). Les cambriolages commis dans les établissements industriels, commerciaux ou financiers sont également en hausse (+ 6 %). Le taux d'élucidation reste faible (10%).

La problématique des incendies de véhicules et de conteneurs

Le nombre d'incendies constatés de véhicules et de conteneurs diminue de - 40 % en 2015.

Sur l'ensemble du département, le nombre d'incendies de véhicules était, en 2014, de 133. Il s'établit à 85 en 2015. Si le nombre d'incendies de véhicules est demeuré stable en zone gendarmerie (14), il a très nettement diminué en zone police, passant de 119 à 71. 32 de ces incendies sont dus à la propagation d'un foyer principal.

La baisse des incendies de véhicules est encore plus nette dans le seul quartier des Résidences à Belfort (- 62%).

185 incendies de conteneurs à déchets avaient été comptabilisés en 2014, 124 en 2015. Si la baisse est importante, 63 foyers ont été recensés dans le seul quartier des Résidences.

Les infractions économiques et financières

Si le nombre de plaintes recueillies est en légère baisse, la part de la cybercriminalité est en hausse.

Les infractions révélées par l'action des services

En zone police, en hausse de + 4,60 %, pour ces onze premiers de l'année, passent de 413 à 432 faits. Cette hausse est essentiellement due à une augmentation significative des interpellations pour port d'armes prohibées (53 faits en 2014 pour 75 en 2015 soit + 41,5 %). En zone gendarmerie, les infractions relevées par l'action des services augmentent de 14,7%. Le montant des avoirs criminels saisis s'élève à 62.600 euros en 2015 contre 7.200 euros en 2014.

Si le nombre global des différentes infractions liées aux stupéfiants reste stable, (368 en 2014, 372 en 2015), les usages simples sont en repli (-11 %) alors que les infractions liées à la revente sont en hausse de + 46%.

Actions et dispositifs spécifiques pour améliorer la sécurité

Pour lutter contre les cambriolages, le groupement de gendarmerie de Belfort a mis en place depuis novembre 2015, le renfort de patrouilles journalières du Détachement de Surveillance et d'Intervention de la Réserve (DSIR). Les services de ces réservistes sont réorientés immédiatement en fonction des événements sériels. Ces renforts sont pérennisés pour l'année 2016 à raison d'une quinzaine de jours par mois.

Pour prévenir les faits de délinquance commis au préjudice des commerçants, la mise en place de l'alerte SMS a été réalisée en 2011. 15 SMS ont été transmis en 2015 pour des faits commis en zone gendarmerie et en zone police par le centre opérationnel du groupement de gendarmerie de Belfort.

Pour améliorer le traitement des plaintes, grâce à la pré-plainte en ligne ce sont plus de 32 plaignants qui, après enregistrement de leur plainte sur Internet sont venus, sur rendez-vous, bénéficier d'un accueil personnalisé dans les unités gendarmerie qui leur a permis de finaliser leur dépôt de plainte en moins de 20 minutes. Pour la DDSP 90, le nombre de pré-plaintes en ligne est en très légère baisse passant de passant de 303 à 298 entre 2014 et 2015, soit -1,65 %;

Pour prévenir les cambriolages, l'application STOP CAMBRIOLAGE a été mise en place sur le

groupement de gendarmerie de Belfort depuis le mois d'avril 2015. Elle permet de recevoir des informations de prévention en temps réel et de conseiller les habitants sur les moyens à mettre en œuvre afin de lutter contre les cambriolages et de les mettre en rapport avec leurs unités compétentes, notamment dans le cadre de l'opération tranquillité vacances.

Le nombre d'heures consacrées à l'Opération Anti Hold-up a connu une progression de +48,22 % passant de 520H30 en 2014 à 771H30 en 2015. Le nombre de vols à main armée reste peu conséquent et évolue peu passant de 4 faits en 2014 à 5 faits en 2015.

Les opérations Diagnostic de sécurité menées par le référent sûreté concernent désormais également les administrations, bâtiments publics et ce, dans le cadre des mesures prises dans le cadre de l'état d'urgence. Au nombre de 2 en 2014, 6 opérations ont été menées en 2015.

La brigade VTT, constituée de 5 fonctionnaires de police (trois gardiens de la paix et deux adjoints de sécurité) et destinée à agir au plus près de la population, a procédé à 283 interpellations. Le travail de cette brigade s'est plus spécifiquement orienté autour de 3 grands axes : la lutte contre la délinquance notamment en matière de lutte contre les stupéfiants, les vols aggravés, les personnes recherchées ; la sécurité routière par des contrôles routiers fixes et en maraude ; un travail de proximité (patrouilles dans les squares publics...).

Les renforts sécurisation

Le nombre d'heures fonctionnaires de renforts d'unités de forces mobiles (UFM) a progressé de 10 % (passant de 3071 H/F à 3384 H/F)

Les renforts U.F.M. obtenus en 2015 s'établissent comme suit :

- 2 sections de la CRS 48 du 10 au 12 avril inclus pour sécurisation
- la CRS 44 du 23/05/15 au 24/05/15 inclus pour le FIMU
- 2 sections de la CRS 37 pour sécurisation suite à l'homicide commis le 2 juin dans le quartier des Résidences
- la CRS 04 du 3 au 5 juillet inclus pour les Eurockéennes

Protéger les personnes âgées : « l'opération tranquillité seniors »

Plus aucune donnée statistique n'est disponible concernant cette opération. Des réunions sont organisées ponctuellement par les unités auprès de cette population à risque, notamment pour la prévention des vols et des escroqueries sur Internet.

Lutter contre les cambriolages : « l'opération tranquillité vacances »

Ce dispositif, activé durant la période estivale, comme à chaque période de congés, vise à enrayer de manière significative le nombre de cambriolages susceptibles d'être commis durant l'absence des habitants partis en vacances.

Le dispositif consiste en une surveillance renforcée des habitations signalées lors de patrouilles quotidiennes à des horaires aléatoires, de jour comme de nuit, des forces de l'ordre.

Pour bénéficier de ce service gratuit, les habitants et les commerçants sont invités à se présenter le plus rapidement possible auprès du commissariat



de Belfort ou de la brigade de gendarmerie à laquelle leur commune de résidence est rattachée.

Pour l'été 2015, 816 personnes se sont ainsi utilement inscrites dans le Territoire de Belfort auprès des services de gendarmerie. Au total, les services de police et de gendarmerie ont mené plus de 2680 opérations de contrôles.

Aucune de ces personnes n'a été victime de cambriolage durant cette période.

Les demandes d'O.T.V. enregistrées par la direction départementale de la sécurité publique progressent de + 18,47 % (passant de 314 à 372°). Les opérations de vérification sur les domiciles par nos effectifs progressent quant à eux de + 228 % (passant de 689 passages à 1221). Il est à noter que depuis octobre 2015, la police municipale de Belfort est associée à ce dispositif.

Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance

D'un montant de 262 921 € en 2015, dont 28 042 € au titre de la vidéoprotection, il a permis notamment d'équiper en vidéoprotection des édifices de culte, de soutenir plusieurs projets notamment dans les domaines de la prévention de la délinquance des jeunes, la prévention de la récidive, la lutte contre le décrochage scolaire, le soutien à la parentalité, l'aide aux victimes les violences intra-familiales ainsi que celles faites aux femmes, de la prévention de la radicalisation violente et à l'équipement des polices municipales.

La surveillance des zones commerciales

Un effort significatif a été fait dans la surveillance des zones commerciales à l'occasion des fêtes de fin d'année et qui se poursuit durant toute la période des soldes. Ces opérations rentrent dans le cadre plus large du plan de lutte anti-cambriolage.

La vidéoprotection

Les projets de vidéoprotection doivent intégrer des actions visant à la détection des situations de tension sur la voie publique, à orienter des effectifs sur le terrain, y compris dans une volonté préventive de dissuasion ou de règlement des différends.

105 demandes au titre de la vidéoprotection ont été déposées en 2015. À cet effet, la commission départementale de vidéoprotection s'est réunie à 7 reprises. 87 établissements ont donc été autorisés à exploiter un système de vidéoprotection, dont 2 bureaux de poste, 23 agences bancaires, 7 établissements de restauration, 13 débits de tabac, 3 pharmacies et 3 bijouteries.

Les conventions de coordination entre les forces de l'ordre et les polices municipales

Le travail en partenariat entre forces de police municipales et de l'État doit nécessairement bien s'articuler. En ce sens, des initiatives pour développer les partenariats ont été entreprises. À ce jour, trois conventions ont été signées dans le département. (Belfort, Valdoie, communauté de communes du Sud Territoire). La convention de coordination entre les services de la police municipale de Valdoie et la police nationale a été signée le 9 octobre 2015. La convention passée avec l'EPCI a été signée en 2016.

Après modification de la convention de coordination de la police municipale de Belfort et de la police nationale, la ville de Belfort a été autorisée à doter ses agents de police municipale de pistolets à impulsions électriques, armes de catégorie B. La ville de Belfort a, par ailleurs, fait l'acquisition de nouvelles armes de catégorie D. La police municipale de la communauté de communes du Sud Territoire a également été autorisée à doter ses agents d'armes de catégorie D en juillet 2015.

L' État déploie ses dispositifs en matière de défense et de sécurité civiles

L'activité du SIDPC

Au cours de l'année 2015, le service interministériel de défense et de protection civile (SIDPC) a œuvré dans les domaines suivants :

- La réactivation des travaux du Conseil départemental de sécurité civile en octobre 2015, instance de travail des acteurs locaux de la sécurité civile qui participe, par ses avis et recommandations, à l'évaluation des risques encourus par les personnes, les biens et l'environnement, à la préparation à la gestion des crises et à la définition des actions d'alerte, d'information et de protection de la population, ainsi qu'à la promotion du volontariat en faveur de la sécurité civile.
- La gestion de crise, et notamment la déclinaison locale du plan VIGIPIRATE en lien avec les attentats des 7 janvier et 13 novembre 2015. Il est à noter également la gestion de risques naturels et climatiques (sécheresse, canicule, pollutions aquatiques) survenus pendant la période estivale.
- Le montage et l'animation d'exercices de sécurité civile, avec le concours des principaux acteurs de la sécurité civile dans le département (SDIS, gendarmerie, police, DDT, DMD, DDCSPP, CG90, associations de sécurité civile, gestionnaires de réseaux, maires). Les thématiques de ces exercices ont été diverses : activation du centre opérationnel départemental (février 2015), épizooties (juin 2015), activation de la cellule d'information du public (octobre 2015) et inondations (décembre 2015).
- Le travail d'élaboration de plans de secours indispensables à l'organisation de la gestion de crise et de documents d'informations préventives a été poursuivi en 2015 sur les thématiques inondations, risques industriels, etc.
- La coordination de l'organisation des secours et de la sécurité des deux grands rassemblements existant dans le Territoire de Belfort (FIMU et Eurockéennes).

L'ÉTAT MÈNE UNE ACTION VOLONTARISTE SUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE POUR PROTÉGER LES AUTOMOBILISTES

L'État agit sur les deux volets prévention et sanction des conduites dangereuses

Depuis 40 ans, le nombre de morts sur la route a été divisé par quatre en France, alors que le trafic routier a plus que doublé. Au ministère de l'Intérieur, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de lutte contre l'insécurité routière relèvent de la délégation à la sécurité et à la circulation routières.

Il appartient à l'Etat dans le Territoire de Belfort de répondre aux missions suivantes :

- veiller à ce que le code de la route soit respecté,
- veiller à l'éducation routière : conditions d'organisation des examens du permis de conduire ainsi que des dispositions relatives à l'enseignement de la conduite et de la sécurité routière, animation des réseaux professionnels de l'enseignement de la conduite et de la sécurité routière,
- animer la politique de sécurité routière au plan local et mettre en œuvre des partenariats,
- appliquer les règles de contrôle et de sanction automatisé des infractions routières,
- communiquer et informer en matière de sécurité routière.

Bilan de l'accidentalité routière en 2015

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES

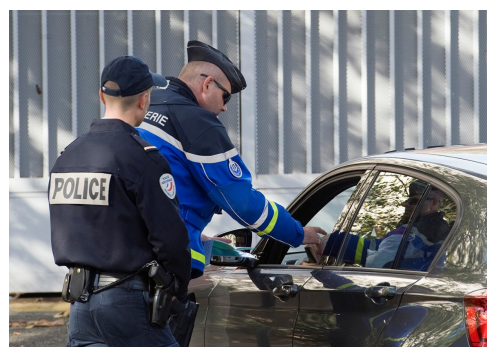
Ce bilan recouvre des actions aussi diverses que nécessaires même lorsque les indicateurs semblent baisser. L'effort doit être constant et permanent. Pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, la différence entre le nombre d'accidents corporels de la route, 178 en 2015, et le nombre de blessés, 210 en 2015, résulte dans le fait que dans un accident plusieurs victimes peuvent être impliquées.

Le nombre d'accidents corporels de la route est en baisse : 178 en 2015 contre 186 en 2014, à l'instar du nombre de personnes ayant perdu la vie sur les routes dans le Territoire de Belfort : 6 tués en 2015 contre 7 en 2014. Sur cette même période, le nombre de blessés est orienté à la baisse : 210 en 2015 (contre 238 en 2014) dont 37 hospitalisés en 2015 (contre 55 en 2014) et 173 non hospitalisés en 2015 (contre 183 en 2014).

Les infractions sur l'année relevées par les forces de l'ordre

Si les infractions s'avèrent être plurielles dans les faits, force est de constater que de grandes tendances perdurent tandis que de nouvelles s'installent. Certes, le total des infractions relevées est en diminution (- 2%), mais, a contrario, les infractions routières (conduite d'un véhicule après usage de produits stupéfiants) ont augmenté de + 38%.

En moyenne, ce sont 50 opérations de contrôle qui sont menées chaque mois : entre 15 et 20 en zone police et entre 30 et 35 en zone gendarmerie. En zone gendarmerie, cela



représente 22 060 heures, soit 11,39% de l'activité totale des gendarmes. En zone police, ce sont 7 697 heures d'opérations de contrôles routiers représentant 3,39% de l'activité totale de la DDSP 90.

Pour veiller à la sécurité de tous les usagers de la route, des opérations ciblées et renforcées contre les vitesses excessives et la conduite d'un véhicule sous l'empire d'un état alcoolique et la conduite d'un véhicule après usage de produits stupéfiants ont été menées par les services de police et de gendarmerie. En 2015, sur 24 806 dépistages d'alcoolémie et stupéfiants effectués, 920 se sont révélés positifs et 453 mesures de suspension de permis ont été prononcées. A noter que le nombre des suspensions de permis de conduire, suite à la conduite d'un véhicule après usage de produits stupéfiants, enregistre une hausse de 43 % : 124 en 2015 contre 87 en 2014.

Dans le cadre des opérations de contrôles routiers des poids lourds, 38 opérations de contrôle coordonnées ont été menées dans le département par les forces de l'ordre avec les contrôleurs de la DREAL. Ils ont notamment procédé à la vérification du respect de la réglementation en matière de poids de chargement et de traçabilité du temps de conduite et de repos.

Infractions relevées	Année 2014	Année 2015	Ecart	Evolution 2015 / 2014
<i>Alcool</i>	664	639	- 25	- 4 %
<i>Stupéfiants :</i> - nombre de dépistages positifs	203	281	78	+ 38 %
<i>Vitesse :</i> - nombre excès de vitesse hors CSA mobile	1 466	1 419	- 47	- 3 %
<i>Priorités :</i> - infractions non arrêt au feu rouge	232	208	- 24	- 10 %
- infractions franchissement ligne continue	73	55	- 18	- 25 %
- infractions non arrêt au stop	116	91	- 25	- 22 %
Total des infractions relevées	2 754	2 693	40	- 2 %

Activités des radars dans le Territoire de Belfort du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015

	Nombre d'infractions		Dont étrangers (immatriculation hors France)	
	Année 2014	Année 2015	Année 2014	Année 2015
Radars de feux	1 889	1 524	168	154
Radars fixes :				
- voiries	43 426	22 158	7 759	9 750
- autoroute A36	48 546	64 653	45 734	40 197
Total	93 861	88 335	53 661	49 801

Sur l'autoroute A36, le nombre d'infractions à la vitesse légale autorisée est en recrudescence (64 653 infractions en 2015 contre 48 546 en 2014). En revanche, les infractions à la vitesse légale autorisée sont orientées à la baisse pour les véhicules immatriculés à l'étranger (40 197 infractions en 2015 contre 45 734 infractions en 2014).

Sur le réseau secondaire, le nombre des infractions enregistre une baisse significative (22 158 infractions ont été relevées dans le cadre des contrôles sanction automatisés en 2015 contre 43 426 infractions en 2014). Pour les véhicules étrangers, il est constaté une augmentation (9 750 infractions en 2015 contre 7 759 infractions en 2014).

Sur la modernisation du parc des radars, afin de lutter contre l'insécurité routière, le Comité Interministériel sur la Sécurité Routière (CISR) du 2 octobre 2015 a proposé la mise en œuvre de mesures, notamment la poursuite de la modernisation du parc des 4 200 radars (mesure n°16).

Dans l'objectif de décliner localement les objectifs du CISR, une augmentation des zones de contrôles sera programmée sur le réseau routier du département du Territoire de Belfort. A noter que deux dispositifs de contrôle ont déjà été installés :

- 18 décembre 2015, le premier radar « double sens » a été installé sur la RD 12, sur le banc communal de Giromagny ;
- 8 janvier 2016, le radar autonome dit « Equipement Terrain Chantier (ETC) » a été installé sur l'axe Belfort Haut-Rhin, dans les deux sens de la RD 419, sur le banc communal de Bessoncourt.



L'ÉTAT PROMET UNE POLITIQUE DE COHESION SOCIALE ET ASSURE LA PROTECTION DES POPULATIONS

L'État se mobilise sur les territoires et notamment ceux relevant de la politique de la ville

La loi de programmation pour la Ville et la cohésion sociale

Le Contrat de Ville Unique et Global (CVUG) 2015-2020 de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine a été signé le 11 mai 2015. Quatre communes sont concernées par le contrat de ville : Belfort, Offemont, Bavilliers et Valdoie.

La dotation de 2015 du Territoire de Belfort s'élève à 648 711 €, crédits des Comités Interministériels à l'Égalité et à la Citoyenneté (CIEC) inclus. La Préfecture du Territoire de Belfort, qui a fait le choix d'un maintien dans ses locaux d'un délégué du préfet et d'une cellule « Politique de la Ville », est classée seconde au niveau national en matière de taux d'engagement des crédits.

Par ailleurs, il existe désormais 5 Quartiers Politique de la Ville (QPV), contre 3 précédemment. En effet, aux quartiers des Résidences – Le Mont, Les Glacis du Château et Arsot Ganghoffer, se sont ajoutés deux QPV supplémentaires : Dardelle – La Méchelle et Bougenel – Mulhouse (soit un total de 15 000 habitants environ dans les QPV). De ce fait, cela signifie que pour la Ville de Belfort (qui comptabilise environ 50 000 habitants) , un habitant sur trois réside dans un QPV.

La Dotation Politique de la Ville (DPV)

Instaurée par l'article 172 de la loi de finances pour 2009, la Dotation de Développement Urbain (DDU) a notamment pour objectif, pour les 100 collectivités les plus défavorisées, d'améliorer la qualité des équipements publics et l'offre de services rendue aux habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Le potentiel financier par habitant, la proportion de bénéficiaires d'aides au logement et le revenu moyen par habitant figurent parmi les critères d'éligibilité. Depuis l'année 2014, et le passage de 100 à 120 communes éligibles, la Ville de Belfort peut percevoir la DDU, renommée depuis 2015 la Dotation Politique de la Ville (DPV). Les crédits relatifs à la DPV font l'objet d'une contractualisation entre la ville de Belfort et le Préfet. Au titre de l'année 2015, le montant de la DPV attribuée à la Ville de Belfort a été de 735 139 €, contre 721 150 € en 2014 (soit une augmentation de +1,9 %).

Cette DPV a été mise à profit pour :

- la mise en accessibilité du gymnase Buffet
- la réfection des façades de l'école Saint Exupéry
- la création d'un espace intergénérationnel au 195 avenue Jean Jaurès
- la réfection du multi-sports
- l'aménagement d'un pôle sportif Bartholdi (CDOS)
- l'aménagement des cours de l'école Louis Pergaud
- l'accessibilité des écoles maternelles Martin Luther King et Louis Pergaud
- l'aménagement paysager du Parc Hatry
- l'enfouissement de conteneurs à déchets
- la restructuration du gymnase Coubertin

- le réaménagement de la Place de Franche-Comté
- la mise en place d'un équipement complémentaire au groupe scolaire Schoelcher

Le Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU 1)...



L'Agence Nationale de Rénovation Urbaine met en œuvre des projets de renouvellement urbain afin de transformer les conditions de vie de 5 millions d'habitants. A travers le programme national (12,350 milliards d'euros en provenance de l'ANRU et de ses partenaires, qui génèrent 45 Mds € de travaux) et le programme « quartiers anciens », l'ANRU intervient notamment sur les logements, les espaces publics, les équipements scolaires, les crèches, les commerces, l'activité économique.

L'ANRU mène également des actions en faveur de l'insertion par l'emploi. L'ANRU agit pour le développement des internats de la réussite et de la culture scientifique, technique et industrielle au titre du Programme d'Investissement d'Avenir. Ces programmes sont aujourd'hui très largement engagés, et notamment dans le Territoire de Belfort.

Le bilan du PNRU 1 :

Localement, les crédits ANRU ont permis la démolition de l'immeuble du 16-34 rue Parant, situé dans le quartier des Glacis du Château à Belfort. Cette barre d'immeubles, comptant 175 logements sociaux, était vide depuis décembre 2012. Sa démolition constituait une priorité forte pour les acteurs locaux de la rénovation urbaine, État, collectivités et bailleur social Territoire Habitat. L'année 2014 avait été marquée par l'obtention d'une subvention ANRU exceptionnelle de 378 000 € bien que la convention ANRU était clôturée. La démolition de cet immeuble, stratégique pour l'évolution à terme du quartier, a été achevée en décembre 2015.

Fin 2015 était en outre engagée la totalité des subventions ANRU programmées dans le Territoire de Belfort, soit 34,028 M € dont :

- 32,9 M € dans le cadre de la convention de rénovation urbaine de Belfort-Offemont ;
- 378 000 € dans celui de l'opération isolée des Glacis du Château (16 -34 rue Parant) et 750 000 € dans celui de l'opération isolée de Beaucourt.

A cette date, plus de 32,3 M € de crédits de paiement ont été versés aux maîtres d'ouvrage locaux, dont 644 000 € de crédits de paiement en 2015. Enfin, on relèvera que le PLRU et les opérations isolées des Glacis du Château et de Beaucourt représentent un montant de 153,3 M € de travaux et prestations d'ingénierie.

...aujourd'hui confirmé par la mise en œuvre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

Dans le cadre de la nouvelle politique de la Ville, la poursuite de l'action de l'ANRU est confirmée.

La loi de Programmation pour la Ville et la Cohésion urbaine promulguée le 21 février 2014 par le Président de la République a confié à l'ANRU la réalisation du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

La loi met en place un Contrat de Ville Unique : il traite désormais dans un même cadre des enjeux de cohésion sociale, de renouvellement urbain et de développement économique.

Ce contrat unique permet la mobilisation de l'ensemble des politiques publiques d'éducation, d'emploi, de justice, de sécurité, de transport, de santé pour rétablir l'égalité républicaine dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Cette réforme propose de revoir en profondeur les instruments de la politique de la ville en inscrivant pour la première fois le principe fondamental de co-construction de la politique de la ville avec les habitants, en redéfinissant les quartiers prioritaires à partir d'un critère unique (la concentration en pauvreté), en instaurant un contrat urbain global à l'échelle intercommunale, et en engageant une nouvelle étape de rénovation urbaine (NPNRU) indissociable du volet social, avec 5 Mds € inscrits dans la loi qui vont permettre de lever 15 milliards d'investissements supplémentaires.

Localement, le contrat de ville de la communauté de l'agglomération belfortaine a été signé le 11 mai 2015, couvrant 5 quartiers prioritaires de la ville les Résidences le Mont, les Glacis du Château, Dardel-la Méchelle et Bougenel-Mulhouse à Belfort, ainsi qu'Arsot-Ganghoffer à Offemont.

Par ailleurs, le conseil d'administration de l'ANRU du 11 avril 2015 a validé l'inscription du quartier des Résidences-le Mont au titre des projets ANRU d'intérêt régional (PRIR). Suite à cette désignation, un protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain des Résidences-secteur Dorey été élaboré par les services de la CAB, en partenariat étroit avec l'État. La signature de ce document stratégique s'est déroulée le 21 avril 2016. Il prévoit notamment l'engagement de 4 études ou complément d'étude, qui permettront d'affiner le projet de transformation du quartier dans toutes ses dimensions, en vue de la signature d'une convention de renouvellement urbain début 2017.

Actions et financements menés au titre des droits des femmes et de l'égalité femmes hommes

En 2015, le programme 137 "Égalité entre les hommes et les femmes" a financé 12 actions ou réalisations sur le Territoire de Belfort pour un montant de 94 426 €, soit un peu plus de 20% du montant du budget de la Franche-Comté (468 795 €). A ces réalisations, il faut ajouter d'autres actions qui ont été menées tout au long de l'année 2015.

I - Les actions et expérimentations pour la culture de l'égalité et en faveur de la mixité et de l'égalité professionnelle sur le Territoire de Belfort

La semaine « sciences et techniques en tout genre » du 29 janvier 2015 au 4 février 2015 est destinée à promouvoir la mixité dans les métiers techniques et faire prendre conscience aux élèves des stéréotypes de genre.

« Watt Else : le mois des métiers de l'énergie » Cette opération découverte de la filière de l'énergie date de quelques années. Elle désire faire découvrir les métiers de l'énergie principalement à des jeunes scolarisés. Les projets intègrent la mixité et encourage à la réalisation d'actions spécifiques en direction des jeunes filles.

L'exposition INFINITES PLURIELLES créée à cette occasion a aussi été diffusée sur un très grand écran, place Corbis à Belfort, pendant les trois jours de la Fête de la Science et lors de la semaine de l'égalité professionnelle du 5 au 11 octobre.

II - L'accompagnement vers l'emploi

La Base d'Accueil Interactive pour l'Emploi (BAIE) favorise l'accès des femmes (+ de 26 ans) à l'emploi et à la formation, près de 400 personnes ont été suivies dans un parcours d'intégration. Le BAIE ouvre aussi d'autres perspectives pour faciliter le retour à l'autonomie des femmes et accompagner vers l'emploi celles qui sont, ou ont été victimes de violences.

La Boutique de Gestion 90 a mené des actions de sensibilisation à la création d'entreprises en direction des femmes des quartiers de la politique de la ville.

L'entreprise CIGMA/ACTEMIUM de Belfort a bénéficié d'un contrat de mixité en recrutant 10 femmes pour les amener aux emplois de technicienne en maintenance industrielle niveau BAC pro

électricienne et électronicienne.

III - Pour ce qui est de la promotion des droits, de la prévention et de la lutte contre les violences faites aux femmes

Le CIDFF a bénéficié d'un financement de 24 000 € pour l'accueil juridique. Parmi ses actions, « les petits égaux » en direction des écoles primaires bénéficie d'aides de l'État.

Le pôle prévention « Ressources face à la violence » géré par Solidarité Femmes porte un collectif de veille contre les violences sexistes et pour l'égalité. Ce collectif réfléchit et agit avec les acteurs socioéducatifs locaux sur les violences vécues par les jeunes, plus particulièrement exercées à l'encontre des jeunes filles. Il bénéficie d'un financement de l'État pour 2 000€. Pour 2015, plus de 1700 élèves ont été sensibilisés à une culture non violente.

L'État finance en totalité l'accueil de jour réalisé par Solidarité Femmes pour les femmes victimes de violences (33 880 euros). En ce qui concerne les auteurs de violences, trois stages ont eux aussi été financés. Enfin, l'État dote aussi la permanence « lieu d'écoute, d'accompagnement et d'orientation » de Belfort portée par Solidarité Femmes.

L'ÉTAT SE CONCENTRE SUR LES POLITIQUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

L'État se mobilise pour les élèves du territoire

Le premier degré

A la rentrée scolaire 2015, le mouvement de baisse du nombre d'élèves scolarisés dans le 1er degré public observé à la rentrée 2014 se confirme. Ainsi, 13 044 élèves sont scolarisés contre 13 092 à la rentrée 2013, soit -0,37 %. Le taux de scolarisation des moins de 3 ans reste supérieur aux valeurs nationales pour les écoles du Territoire de Belfort situées en réseau de réussite scolaire (RRS), avec 56,25 % des enfants. Par ailleurs, 18,9 % des élèves sont scolarisés dans un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI).

À la rentrée 2015, la dotation en emplois d'enseignants du premier degré du département a diminué de 1 poste, portant le socle d'emplois à 699,33 ETP. L'indice P/E (nombre d'élèves pour 100 enseignants), se situe à 5,28 à la rentrée 2015 contre 5,24 en 2014 et permet d'améliorer légèrement l'encadrement des élèves.

Les mesures d'implantation des postes ont permis une réaffectation des moyens vers les écoles de l'éducation prioritaire ou situées dans des quartiers relevant du contrat de ville. 6 ouvertures ont été effectuées dans ces écoles et aucune fermeture. Par ailleurs 2 ETP ont été consacrés au remplacement des réductions de service des enseignants dans les écoles en REP+.

Depuis la rentrée 2014 tous les élèves bénéficient de nouvelles organisations de la semaine scolaire. Les choix d'organisation tenant compte de contraintes locales sont différenciés : certaines écoles ont une organisation identique pour chaque jour de la semaine, d'autres alternent des journées courtes et des journées longues, d'autres enfin appliquent la possibilité d'organiser la semaine sur 8 demi-journées dont 5 matinées (expérimentation introduite par le décret n° 2014-457 du 7 mai 2014).

A la rentrée 2015, les organisations de la semaine scolaire de 12 écoles ont été modifiées :

- 6 écoles ont obtenu une modification dans le cadre réglementaire de droit commun,
- 6 écoles ont une organisation s'inscrivant dans le cadre d'une expérimentation (2 communes concernées) :
 - 1 école libère le jeudi après-midi
 - 5 écoles libèrent le vendredi après-midi

Sur les 148 écoles dans le département :

- 24 ont mis en place une expérimentation (16 %)
- 20 ont une organisation différenciée du temps scolaire (14 %)
- 104 ont une organisation régulière du temps scolaire (70 %).

A noter que toutes les écoles ont cours le mercredi matin.

A la rentrée 2015, le Territoire de Belfort compte désormais 40 projets éducatifs territoriaux (PEdT) concernant 72 communes ayant une école. Ce chiffre témoigne de l'engagement de nombreuses

collectivités dans la démarche en 2015, avec 25 nouveaux PEdT signés (6 l'avaient été en 2013 et 9 en 2014). Depuis la rentrée scolaire 2015, l'attribution du fonds de soutien est conditionnée à la signature d'une convention de PEdT. Ce document formalise la démarche partenariale sur les activités périscolaires.

Une étape importante de la refondation pédagogique de l'École est la mise en œuvre, à la rentrée 2015, du nouveau programme de l'école maternelle. Sa mission principale est de donner envie aux enfants d'aller à l'école pour apprendre, affirmer et épanouir leur personnalité. Ce temps de scolarité, bien que non obligatoire, établit les fondements éducatifs et pédagogiques sur lesquels s'appuient et se développent les futurs apprentissages des élèves pour l'ensemble de leur scolarité.

Le second degré

Les treize collèges publics du Territoire de Belfort accueillent 5833 élèves à la rentrée 2015, un chiffre en légère hausse par rapport à la rentrée 2014 (+ 0,47 %), confirmant l'augmentation des effectifs observée depuis 2012. La prévision d'effectifs pour la rentrée 2016 est en très légère hausse par rapport au constat 2015 avec 5861 élèves. La répartition de la dotation des établissements a tenu compte du contexte social des établissements.

Au cours du collège, les établissements assurent aux élèves des parcours de plus en plus fluides avec une maîtrise des redoublements à tous les niveaux (proche de 1%). A la fin du collège, le taux d'orientation vers les différentes filières d'accès au baccalauréat (général, technologique et professionnel) atteint 92,1% en juin 2015 et avec une orientation vers la voie professionnelle plus marquée sur le département (26,4%) que celle observée au niveau académique et national (24,9% et 25,5%). Le taux de réussite au diplôme national du brevet (DNB) dans les collèges publics du département est en progression de 1,4 points en juin 2015 avec 83,8% de réussite, mais reste cependant en deçà du taux académique (85,1%).

Dans les lycées généraux et technologiques publics, le passage en 1ère est en nette augmentation en juin 2015 (+ 2,7 points) avec un taux de 89,4% et situe le département pour la première fois au dessus des moyennes académique et nationale (88,7% et 89%). Avec un taux de réussite, dans les lycées publics, en juin 2015, de 89,2% au baccalauréat général les résultats pour cette série sont en légère progression (+ 0,8 point), alors que les séries technologiques et professionnelles sont en retrait respectivement de 1,5 points et 6,2 points (89% et 73,4% de réussite). Globalement 1272 lycéens originaires des établissements publics et privés du département ont obtenu leur baccalauréat à la session de juin 2015.

106 signalements de délits en milieu scolaire ont été comptabilisés au cours de l'année scolaire 2014-2015 (3 en école, 78 en collège et 25 en lycée), contre 150 l'année précédente. Les atteintes physiques ou verbales aux personnes constituent la majorité (62%) des actes de violence signalés par les établissements scolaires du département. 64 conseils de discipline ont été convoqués en 2014-2015 (contre 68 en 2013-2014) dans les établissements du second degré du département, majoritairement dans les collèges (84%). En revanche ces conseils ont prononcé plus systématiquement des exclusions définitives : 56 mesures (contre 45 l'année précédente), dont 17 avec sursis et 6 exclusions temporaires de plus de 8 jours. 21 appels ont été formulés par les familles.

Dans la continuité de la section internationale américaine créée à la rentrée 2013 à l'école élémentaire Victor Hugo de Belfort, une seconde section a ouvert à la rentrée 2015 au collège Vauban à Belfort. Ce dispositif, où sont dispensés en anglais des enseignements de littérature, histoire et géographie américaines, accueille, comme dans la section élémentaire, un public mixte d'élèves francophones, anglophones et bilingues. Outre l'ouverture culturelle qu'elle offre aux jeunes, la section contribue à renforcer l'attractivité du département, en lien avec la présence des grands groupes industriels locaux et le cluster « Vallée de l'énergie ».

Prévention et lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire

Les plans d'accompagnement personnalisés ont été mis en place et ont permis de mieux centrer l'attention des enseignants sur les difficultés d'apprentissage des élèves et d'identifier les adaptations pédagogiques nécessaires à leur progression.



L'assiduité scolaire reste une problématique pour un faible nombre d'élèves en difficulté d'apprentissage. Au cours de l'année scolaire 2014-2015, les signalements pour absentéisme ont concerné 440 élèves : 44 en écoles (soit un taux de 0,56 %), 204 en collèges (3,49 %) et 192 en lycées (4,90 %). Le taux d'absentéisme sur l'ensemble de la population scolaire concernée dans le département est ainsi de 2,48 %. Parmi ces élèves, 212 ont été absents au moins deux fois, soit un taux de récurrence globale de 48% (il atteint 62% en collège).

Le renforcement de la prévention du décrochage scolaire est une priorité pour prévenir l'abandon scolaire précoce. La mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) joue un rôle essentiel dans le repérage et la prévention des sorties sans qualification à travers les groupes de prévention du décrochage scolaire installés dans tous les établissements du département. En 2015, les groupes de prévention du décrochage scolaire (GPDS) ont étudié 286 situations de jeunes dans le cadre de cette prévention et ont apporté des solutions pédagogiques, sociales, éducatives ou d'orientation pour éviter de décrochage scolaire.

En 2014-2015, le dispositif relais a permis d'accueillir 28 collégiens et lycéens en situation de décrochage pour les aider à se remobiliser dans leur parcours scolaire.

La mobilisation des différents partenaires dans le cadre de la plate forme de suivi et d'appui aux décrocheurs, a permis de « raccrocher » 283 jeunes sur les 346 identifiés comme décrocheurs sur le département (82% des jeunes « raccrochés » en 2015 contre 73% en 2014). Le réseau formation qualification emploi de l'éducation nationale (FOQUALE) a apporté 53% des solutions par une intégration dans un dispositif de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire ou par un retour en formation initiale.

Les élèves en situation de handicap

581 élèves handicapés sont scolarisés dans le Territoire de Belfort dans le 1er et le 2nd degrés. Cette scolarisation, qui était numériquement stable pendant 3 ans, a de nouveau connu une progression significative depuis 2013 (519 élèves étaient accueillis en fin 2013, 534 fin 2014 et 581 en novembre 2015).

80 % des élèves scolarisés individuellement dans le 1er degré sont accompagnés par un AESH contre 22 % dans le second degré. 61 % des élèves handicapés scolarisés à titre individuel bénéficient d'un accompagnement (79 % dans le 1er degré et 21 % dans le 2nd degré).

Les moyens humains alloués au département en accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) sont entièrement mobilisés. La possibilité de recourir aux contrats uniques d'insertion (CUI) permet d'accompagner tous les élèves bénéficiant d'une notification de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

En scolarisation collective, le département dispose de 10 unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) et 10 classes pour l'inclusion scolaire (CLIS) dont 2 en lycée professionnel. 16 000 € ont été consacrés à l'achat de matériel pédagogique bénéficiant à 124 élèves.

5 enseignants référents (5 ETP) assurent le suivi de la scolarisation des élèves handicapés. Ces derniers sont les interlocuteurs privilégiés des parents, des établissements scolaires et des différents partenaires qui concourent à la réalisation du projet personnalisé de scolarisation (PPS).

L'académie a ouvert à Belfort la deuxième unité d'enseignement en maternelle pour l'accueil d'enfants souffrant de troubles envahissants du développement liés à l'autisme.

L' État se mobilise pour les jeunes en difficulté

La Garantie jeunes



Encadrée par le décret du 1er octobre 2013, la Garantie jeunes s'adresse à des jeunes de 16 à 25 ans, en situation de précarité qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en étude. Pour favoriser leur insertion dans l'emploi, ils sont accompagnés de manière intensive et collective, bénéficient de mises en situation professionnelle. Cet accompagnement est assorti d'une aide financière pour faciliter leurs démarches d'accès à l'emploi. La Mission locale espace jeune de Belfort a pour objectif l'entrée de 85 jeunes dans le dispositif entre le 1er septembre 2015 et le 31 décembre 2015. L'Etat finance un montant de 1600 € par jeune qui intègre le dispositif. La rentrée de la première promotion (20 jeunes) a eu lieu le 7 septembre 2015.

Fonds pour l'insertion professionnelle des jeunes

Le Fonds pour l'insertion professionnelle des jeunes activé au niveau territorial, est destiné à financer des actions complémentaires à l'accompagnement personnalisé et renforcé pour les bénéficiaires de 16 à 25 ans en CIVIS, confrontés à l'addition d'obstacles multiples (sociaux, familiaux, culturels et relationnels, etc). L'aide de l'Etat s'élève à 26 761 € pour 2015.

L'établissement public d'insertion de la Défense (EPIDE)

Créé en 2007, le centre EPIDE de Belfort assure l'insertion sociale et professionnelle durable de jeunes en difficulté scolaire, sans qualification ni emploi et en risque de marginalisation. 156 volontaires ont été accueillis dont 40 jeunes femmes, pour in fine 74 insertions professionnelles. Dans le cadre des futures annonces de créations de 1000 places supplémentaires au niveau national, la capacité d'accueil du centre EPIDE de Belfort a été augmentée de 30 places en 2015. A noter que le premier conseil de perfectionnement de l'EPIDE (événement unique en France) a eu lieu en 2015 avec la présence de la directrice générale de l'EPIDE.

L'apport de l'Ecole de la deuxième chance (E2C)

L'école de la seconde chance (E2C) s'adresse aux jeunes de moins de 26 ans sortis du système éducatif sans diplôme ni qualification professionnelle. Elle a pour objectif l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en privilégiant les sorties vers la formation qualifiante à partir d'un parcours d'accompagnement individualisé sur plusieurs mois. Ce parcours est organisé autour de temps de remise à niveau et de stages en entreprise. En 2015, 101 stagiaires sont entrés dans le dispositif. 133 stagiaires ont été présents en formation au cours de l'année dont 57 issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville. 60% des jeunes sont sortis avec une solution positive en formation qualifiante ou avec un contrat de travail.

Par le biais d'une convention pluri annuelle d'objectifs, l'État contribue à hauteur de 62 500 € par an auxquels s'ajoutent 20 000 € au titre de l'ACSE.

L'allocation CIVIS

Le "contrat d'insertion dans la vie sociale" (CIVIS) s'adresse à des jeunes de 16 à 25 ans révolus rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle. Il a pour objectif d'organiser les actions nécessaires à la réalisation de leur projet d'insertion dans un emploi durable. Ce contrat est conclu avec la mission locale. Le CIVIS n'est pas un contrat de travail mais un dispositif destiné à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes. Pendant l'année 2015, 303 jeunes sont entrés en CIVIS, et 205 d'entre eux sont sortis en accédant à de l'emploi.

Réussite apprentissage

Le parcours « Réussite apprentissage » vise à accompagner des jeunes vers l'apprentissage. En complément d'autres dispositifs existants, l'objectif du parcours « Réussite apprentissage » est de contribuer à lever les difficultés d'insertion professionnelle que peuvent rencontrer les jeunes.

Ce parcours vise à élargir le vivier des jeunes prêts à s'investir dans l'apprentissage, préparer ces jeunes à intégrer des entreprises en contrat d'apprentissage, et accompagner les jeunes et les employeurs dans les premiers mois du contrat d'apprentissage afin de faciliter l'accueil de l'apprenti et prévenir les ruptures anticipées de contrat.

La Mission Locale du Territoire de Belfort est conventionnée depuis le 1er décembre 2015 pour accompagner 25 jeunes dont 10 résidents de Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV), et perçoit à ce titre 20 000 € des services de l'Etat.

Les services civiques

Pour les jeunes de 16 à 25 ans, le service civique représente une opportunité de vivre une expérience humaine et d'acquérir une expérience citoyenne à travers une mission. Il est alors un atout pour décrocher un premier emploi. En s'engageant dans une mission de service civique, les jeunes peuvent se rendre utiles et enrichir leur expérience citoyenne. Ce dispositif permet aux jeunes de s'engager pour une durée continue de six à douze mois afin d'effectuer des missions au service de la collectivité et de l'intérêt général. Hormis le

secteur privé lucratif, toutes les personnes morales de droit public ou les organismes à but non lucratif, dès lors qu'ils sont agréés, peuvent accueillir des jeunes. Les jeunes qui souhaitent trouver une mission peuvent consulter les offres sur www.service-civique.gouv.fr. Ils peuvent aussi s'adresser aux missions locales ou directement aux structures agréées. Les missions concernent



SERVICE CIVIQUE

Une mission pour chacun
au service de tous

neuf thèmes :

- la solidarité (aides aux personnes en difficulté),
- le développement international et l'action humanitaire,
- l'éducation pour tous,
- l'environnement,
- les interventions d'urgence,
- la culture et les loisirs,
- la mémoire et la citoyenneté (défense des droits de l'homme, entretien du patrimoine),
- la santé,
- et le sport.
-

L'État souhaite recruter 110 000 à 170 000 volontaires par an d'ici 2017. S'agissant du Territoire de Belfort : en 2015, 137 jeunes (dont 110 entrant) ont effectué tout ou partie de leur service civique dans 39 associations, 6 établissements publics et 4 services de l'État différents. 507 mois consommés dont 139 dans les quartiers politiques de la ville. (soit 27%).



Les services civiques du SDIS 90 et de la préfecture 2015-2016.

2015 Nombre de jeunes en mission au :	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.*	Nov.*	Déc.*
Associations	28	29	34	33	31	27	15	13	23	38	46	51
Collectivités												
Établissements publics	3	4	4	4	5	6	7	7	13	15	15	14
Services extérieurs de l'État	1	1	1						3	3	12	24
Totaux	32	34	39	37	36	33	22	20	39	56	73	89

Depuis le début du dispositif, 299 jeunes ont effectués ou effectuent à l'heure actuelle une mission dans le département. Parmi eux, 210 étaient dans une association, 5 dans une collectivité locale, 44 dans un établissement public et 40 dans les services de l'État. **57% sont des femmes et 43% sont des hommes**. Leur âge moyen est de 21 ans. La durée moyenne de leur mission est de 8 mois (comme en Franche-Comté).

	code activités	domaine fonctionnel		
Dossiers instruits par la DDCSPP et paiements faits par la DRJCS Besançon				
BOP 163 - jeunesse et vie associative			22 700,00 €	
Actions locales en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire			21 700,00 €	22 700,00 €
Actions de formations ACM (accueils collectifs de mineurs)			1 000,00 €	
Dossiers instruits et paiements faits par la DDCSPP				
BOP 177 - prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables			2 609 319,50 €	
Action 11 - Prévention de l'exclusion				
Aide sociale aux personnes âgées : frais d'hébergement (dettes 2013, 2014 + fact. 2015)	017701011103	0177-11-01	70 380,44 €	89 628,50 €
Allocations uniques	017701011101	0177-11-01	19 248,06 €	
Action 12 – Hébergement et logement adapté				
Veille sociale :				
Plate-forme veille sociale : accueil de jour	017701031203	0177-12-03	100 000,00 €	153 000,00 €
Service intégré de l'accueil et de l'orientation (SIAO)	017701031205	0177-12-05	48 000,00 €	
Plate-forme veille sociale : SAMU social équipe mobile	017701031204	0177-12-04	5 000,00 €	
Hébergement d'urgence				
Hébergement d'urgence hors CHRS	017701041206	0177-12-06	280 799,00 €	438 940,00 €
Températures exceptionnelles – HU	017701041210	0177-12-06	120 000,00 €	
Températures exceptionnelles – nuits hôtels	017701041211	0177-12-07	25 340,00 €	
Accompagnement social lié à l'hébergement	017701041208	0177-12-08	12 801,00 €	
CHRS				
CHRS - place d'hébergement d'urgence stabilisation et insertion	017701051210	0177-12-10	1 560 800,00 €	1 717 511,00 €
CHRS - place d'hébergement d'urgence	017701051212	0177-12-10	156 711,00 €	
Logement adapté				
Maison relais	017701061213	0177-12-13	185 240,00 €	210 240,00 €
Résidences sociales (AGLS)	017701061212	0177-12-12	25 000,00 €	
BOP 304 -Inclusion sociale, protection des personnes et économie sociale et solidaire			831 681,00 €	
Action 14 – Aide alimentaire				
Aide alimentaire - crédits déconcentrés	030450141504	0304-14-02	24 963,00 €	24 963,00 €
Action 16 : Protection juridique des majeurs				
Protection des majeurs : services tutélaires - DGF	030450161601	0304-16-01	764 057,52 €	800 574,00 €
Protection des majeurs : mandataires individuels - dépenses hors dotation globale	030450461602	0304-16-02	36 516,48 €	
Action 17 : Protection et accompagnement des enfants, des jeunes et des familles vulnérables				
EICCF (établissement d'information, de consultation et conseil familial)	030450171802	0304-17-07	6 144,00 €	6 144,00 €
BOP 157 - Handicap et dépendance			294 524,00 €	
Action 1 - Evaluation et orientation personnalisée des personnes handicapées				
GIP MDPH	015701010101	0157-01-01	278 645,00 €	278 645,00 €
Action 4 – Compensation des conséquences du handicap				
Fonds départemental de compensation du handicap	015701070440	0157-04-05	15 879,00 €	15 879,00 €
BOP 303 – Immigration, asile et intégration			1 638 752,31 €	
CADA : ADOMA	030313020101	0303-02-15	1 328 699,20 €	1 638 752,31 €
HUDA : Armée du Salut + Adoma	030313030102	0303-02-03	310 053,11 €	
BOP 104 - Intégration et accès à la nationalité française			82 900,00 €	
Aide et accompagnement des réfugiés	010403020101	0104-15-12	37 000,00 €	82 900,00 €
Orientation et accompagnement vers les services de proximité	010402020103	0104-12-02	3 300,00 €	
Apprentissage linguistique	010402020101	0104-12-02	42 600,00 €	
Dossiers instruits par la DDCSPP et paiements faits par la DRDFE Besançon				
BOP 137 – Egalité entre les femmes et les hommes			94 801,00 €	
Solidarité femmes 90			44 580,00 €	94 801,00 €
CIDFF 90			39 971,00 €	
Incubateur entreprise innovantes Franche-Comté (sciences et techniques en tous genres)			4 000,00 €	
Entreprise ACTEMIUM			5 000,00 €	
Boutique de gestion			1 250,00 €	
Centre national pour le développement du sport (CNDS) – part territoriale			328 660,00 €	
Associations sportives (dossiers instruits par la DDCSPP et paiements faits par le CNDS)			179 200,00 €	328 660,00 €
Comités départementaux (dossiers instruits par la DRJSCS Besançon et paiements faits par le CNDS)			149 460,00 €	
			total général	5 903 337,81 €

L'ÉTAT ASSURE LE LOGEMENT SOCIAL ET RESPONSABLE

Le logement est devenu une préoccupation majeure pour nos concitoyens : coût, accès au logement dès le début d'un parcours professionnel, taille, accessibilité... Les élus locaux sont d'ailleurs souvent les premiers interpellés par leurs concitoyens qui cherchent à maîtriser leur dépense de logement ou à accéder à un logement qui correspond à leur besoin. Permettre à chacun d'accéder au logement est un axe majeur de la politique du logement que mène l'État avec les élus. Cet objectif est exigeant car la conduite de la politique de l'habitat doit être nécessairement inscrite dans un projet durable de développement, en cohérence avec les projets économiques, urbains, environnementaux comme avec l'évolution sociologique du territoire. Il est complexe à mettre en œuvre parce qu'il requiert l'intervention de nombreux acteurs et niveaux de décision.

Cet objectif ne peut être atteint qu'avec une intervention publique diversifiée portant aussi bien sur la planification urbaine, la production de foncier constructible, que sur le soutien aux programmes de construction, de rénovation ou d'adaptation des logements.

Le logement social tient une place particulière dans la politique de l'habitat parce qu'il répond à la demande des habitants les plus modestes et participe à la mobilité sociale et résidentielle des populations. Les effets prolongés de la crise économique ne font que renforcer son utilité face à une demande qui, si elle se concentre dans les territoires les plus urbains, s'exprime également dans les petites villes et les zones rurales de notre territoire.

Nombre d'outils existent pour faciliter la production de logements et renforcent les dispositifs spécifiques au logement social tant pour en accroître la proportion minimale dans les zones tendues, que pour en adapter les conditions d'occupation et les modalités d'attribution.

Les aides à la pierre

Le partenariat engagé dans le domaine du logement entre l'État et la Communauté d'Agglomération Belfortaine s'est poursuivi en 2015, dans le cadre de la convention de délégation des aides à la pierre couvrant la période 2011 à 2016.

S'agissant du parc public, la totalité des projets de création de logements sociaux déposés par les bailleurs Territoire-Habitat et Néolia a pu être financée, soit en l'espèce 47 logements, dont 13 logements très sociaux. Sur le total, 28 logements seront créés sur le territoire de la CAB et 11 sur le territoire non délégué (hors CAB).

S'agissant du parc privé, la mobilisation des financements de l'ANAH (Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat) a permis la réhabilitation de 157 logements, dont 118 logements sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Belfortaine et 39 sur le territoire non délégué (hors CAB).

La rénovation thermique des logements

Un enjeu essentiel pour l'État est aujourd'hui de favoriser un parc de logements plus économe en énergie, dans un souci à la fois social et environnemental. Il se traduit par :

- la mobilisation des fonds européens (FEDER) dans la réhabilitation du parc social ;
- la poursuite de la montée en puissance du programme Habiter Mieux, engagé en 2011 et associant notamment l'ANAH et les collectivités locales. Ce dispositif améliore de manière substantielle le financement des travaux thermiques réalisés dans leurs logements par des propriétaires occupants de revenus modestes, ainsi que par des propriétaires bailleurs.

Dans ce cadre, 122 logements du parc privé, dont 15 très dégradés, ont bénéficié en 2015 des aides conjointes de l'ANAH, de l'État et des collectivités.

Un dispositif innovant visant à la revitalisation des centres-bourgs



centres-bourgs
PROGRAMME DE REVITALISATION

Afin de revitaliser durablement certaines zones rurales et périurbaines, le Gouvernement a lancé début 2014 un dispositif expérimental, dont bénéficient aujourd'hui au niveau national 54 centres-bourgs de moins de 10.000 habitants. Cette expérimentation est pilotée par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET), en lien avec l'Agence Nationale de l'Habitat -ANAH-et différents

services des ministères du Logement et de l'Égalité des Territoires.

Elle vise à engager la revitalisation des centres-bourgs à travers trois axes principaux portant sur :

- la requalification du parc de logements privés ;
- une action, en tant que de besoin, sur le parc public (création et réhabilitation de logements) ;
- la redynamisation de l'offre de commerces, d'équipements et de services de proximité.

Les moyens mobilisés sont notamment ceux de l'ANAH, mais aussi du FNADT au titre du financement de l'ingénierie.

Deux dossiers ont été retenus en Franche-Comté par le CGET : Salins les Bains et Giromagny. Le projet global de la ville de Giromagny portera principalement sur la requalification urbaine, la rénovation énergétique des bâtiments et le développement économique du centre bourg.

L'étude pré-opérationnelle requise par l'ANAH centrale a été réalisée en 2015, dans le cadre d'un partenariat étroit entre la Ville de Giromagny, la communauté de communes de la Haute Savoureuse et l'Etat.

Les travaux envisagés, couvrant les volets « revitalisation du bourg » et « aménagement du territoire », avoisineront les 15 M €, dont plus de 2,6 M € de participation de l'État et de l'ANAH attendus.

Les agendas programmés d'accessibilité

Dans le cadre de l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public, la cellule en charge de l'accessibilité a vu le nombre de dossiers à instruire multiplié par environ 5,5 en 2015, passant de 125 en 2014 à 680 en 2015. Plus de la moitié des dossiers a été déposée durant le mois de septembre 2015. Les dossiers de demande d'approbation d'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap), accompagnés le cas échéant d'une demande d'autorisation de travaux (AT), représentent plus de 65 % des dossiers déposés. Les dossiers comportant uniquement une demande d'AT en représentent environ 35 %.

La cellule en charge de l'accessibilité a réalisé, en début d'année, plusieurs réunions d'information sur le nouveau dispositif d'Agenda d'Accessibilité Programmée, à destination des élus du département mais également des gestionnaires des établissements recevant du public, en lien avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et l'Union Syndicale des Cafetiers Hôteliers Restaurateurs et Entrepreneurs de Spectacles.

[La sous-commission départementale à l'accessibilité](#)

95 dossiers ont été présentés à la sous commission départementale. En outre, cette dernière a également émis un avis dans le cadre, d'une part de l'ouverture du festival international de musique universitaire et, d'autre part des Eurockéennes.

[Plan départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisées](#)

Le plan départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) 2012-2016 a été animé conjointement par les services de l'État et du conseil départemental en partenariat avec les organismes sociaux, les acteurs du logement et de l'hébergement et du monde associatif. La réunion du comité responsable du plan (COREP) qui a eu lieu en février 2015, a porté sur la présentation des actions 2014 réalisées et sur le lancement du diagnostic à 360° de l'absence d'abris au mal logement.

Le comité responsable du plan (COREP) de juin 2015 a eu pour tâche de valider le diagnostic à 360° et ses principaux axes d'intervention qui serviront de base au prochain PDALHPD (obligation législative de transformer les PDALPD en PDALHPD).

Un constat : le dispositif d'hébergement d'urgence a été saturé toute l'année 2015 du fait des flux de demandeurs d'asile et de la difficulté à assurer le retour des déboutés, obligeant la structure à recourir à de nouveaux appartements loués en diffus auprès des bailleurs sociaux. Ce dispositif est complété à l'entrée de l'hiver par quelques chambres d'hôtel.

[L'hébergement des demandeurs d'asile en centre d'accueil des demandeurs d'asile \(CADA\)](#)

Le projet d'extension présenté par ADOMA (appel à projets de 2014) a été retenu par le service de l'asile du ministère de l'Intérieur. Le 13 janvier 2015 un arrêté portant extension de la capacité d'accueil du CADA de 124 à 154 places a été pris. L'ouverture des 30 places supplémentaires est intervenue au cours du premier trimestre 2015.

En 2015, un nouvel appel à projets vise à la création de nouvelles places de CADA . ADOMA gestionnaire du CADA y a répondu en août. Le 28 septembre 2015 le service de l'asile donne une décision favorable à l'extension du CADA à hauteur de 30 places. Au 31 décembre 2015 le CADA dispose de 184 places.

Par ailleurs fin 2015, un centre d'accueil et d'orientation de 26 places pour les demandeurs d'asile en provenance de Calais a ouvert à Etueffont

[L'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile \(HUDA\)](#)

Afin de recadrer le portage de la gestion de l'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile, un avis d'appel à projet HUDA a été publié au cours du mois de mars 2015. Trois dossiers ont été réceptionnés au cours du mois de juin 2015. Après instruction des dossiers, l'attribution de la gestion de l'HUDA a été confiée à ADOMA permettant ainsi le regroupement de cette politique d'hébergement de l'asile sur un seul partenaire.

[Projet immobilier de la Fondation armée du salut](#)

Un accord de principe est intervenu fin août 2015 sur ce projet. Le regroupement rue Dunant est validé. Le tout grâce aux aides diverses et financements de l'État devant permettre à la FADS de regrouper sur les mêmes locaux, après réhabilitation, l'abri de nuit, l'accueil de jour et la création de studios équipés (douche, kitchenette) pour l'hébergement d'urgence.

L'ÉTAT SOUTIENT UN AMÉNAGEMENT ÉQUILIBRE ET DURABLE DU TERRITOIRE

L'État se mobilise pour l'environnement

L'année 2015 a été marquée par le débat citoyen planétaire sur le climat et l'énergie en juin 2015 et la conférence des Nations Unies sur le climat « COP 21 » qui s'est tenue à Paris en novembre et décembre 2015. La COP 21 a abouti à la signature d'un accord universel et ambitieux sur le climat, "l'Accord de Paris", par 195 pays, le 12 décembre 2015. Un de ses principaux objectifs est de contenir la hausse des températures bien en-deçà de 2°C, et de s'efforcer de la limiter à 1,5°C.

Dans son préambule, l'Accord de Paris souligne "que les enjeux climatiques sont un sujet de préoccupation pour l'humanité toute entière". Ainsi, il nous appartient d'appréhender collectivement les enjeux territoriaux au regard des sujets écologiques et environnementaux afin de réconcilier le local et le global.

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, promulguée le 17 août 2015, ainsi que les plans d'action qui l'accompagnent, s'inscrivent dans cette logique. Elle met en place des outils opérationnels accessibles aux territoires, entreprises, chercheurs, et citoyens afin de permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et de renforcer son indépendance énergétique, en équilibrant mieux ses différentes sources d'approvisionnement.

Le Plan de protection de l'atmosphère (PPA)

Ce dernier est engagé sur le territoire de l'Aire Urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt-Delle dans le but de réduire la pollution atmosphérique et ainsi de préserver et d'améliorer la santé des populations du territoire. Ce dernier a été approuvé par arrêté inter-préfectoral par les Préfets du Doubs, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort le 21 août 2013. Afin de rendre opérationnelles les 22 mesures édictées dans le PPA, neuf groupes de travail ont été constitués dont cinq pilotés par la préfecture du Territoire de Belfort. La concertation menée au cours de l'année 2014, via la réunion de ces groupes de travail, a permis de dégager un consensus sur des sujets sensibles, de voir des solutions émergées et de finaliser des arrêtés préfectoraux d'application. Conformément à l'arrêté inter-préfectoral du 21 août 2013 portant approbation du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de l'aire urbaine de Belfort-Montbéliard-Héricourt-Delle (article 4), la commission de suivi du PPA s'est réunie le 26 juin 2015, en préfecture de Belfort, afin de présenter le bilan de la mise en œuvre du PPA.

Le Plan de prévention des risques technologiques Antargaz

Par arrêté préfectoral du 31 octobre 2001, la Société Antargaz a été autorisée à exploiter un dépôt de gaz sur la Zone Industrielle de Bourogne-Morvillars. A la suite de la loi «risques» de 2003, l'élaboration du PPRT a été prescrite par arrêté préfectoral du 24 avril 2008. Il a été arrêté par le Préfet du Territoire de Belfort le 29 septembre 2011. L'année 2015 a été essentiellement consacrée à la mise en œuvre des mesures foncières du plan, la mise en sécurité des populations étant une priorité partagée par l'ensemble des acteurs du dossier.

S'agissant des biens immobiliers situés en secteur de délaissement, trois nouveaux propriétaires ont manifesté leur volonté de céder leur bien à la commune. Les procédures d'acquisition sont en cours.

En matière de préservation des richesses naturelles

L'eau

Les enjeux quantitatifs et qualitatifs de l'eau et des milieux aquatiques sont cruciaux dans le Territoire de Belfort et sont parfois source d'incompréhension de la part de certains usagers. Dans ces domaines, en 2015, l'État a notamment mis en œuvre ou contribué à :

- la conformité des documents d'urbanisme au Schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau (SDAGE)
- l'élaboration de la stratégie du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de l'Allan en cours d'élaboration
- l'animation de la mission inter-services de l'eau et de la nature (MISEN) en particulier avec les comités spécifiques : comité permanent eau (CPE) et la mission inter service de police de l'environnement.
- l'instruction des grands projets d'infrastructure et d'aménagement (ligne ferroviaire Belfort-Delle, l'échangeur de Sevenans,...) au titre de l'application de la loi sur l'eau
- la mise en place du plan de contrôles annuel et pluriannuels dans le domaine de l'eau, et l'application du protocole d'accord quadripartite et de la convention tripartite
- le contrôle de la conformité des stations d'épuration au titre de l'arrêté ministériel du 22 juin 2007 relatif aux prescriptions techniques (enjeux des directives relatives au traitement des eaux résiduaires urbaines (DERU) et cadre sur l'eau (DCE), aux modalités de surveillance et au contrôle des systèmes d'assainissement collectif (capacité supérieure à 1,2 kg/j de DBO5(demande en oxygène)).
- la surveillance et la protection des aires d'alimentation de cinq captages : Sermamagny (CAB) Morvillars (CAB), Grandvillars (CCST), Saint-Dizier-L'évêque (CCST) et Foussemagne (CCTBB) ainsi que l'animation et le suivi des plans d'action.
- La prise en compte des études de détermination des volumes prélevables sur le bassin de la Savoureuse et de délimitation des ressources majeures dans le cadre de l'élaboration d'un plan de gestion de la ressource en eau (PGRE)
- l'application de l'arrêté préfectoral de délimitation des zones de frayères et des zones d'alimentation ou de croissance de la faune piscicole du Territoire de Belfort
- la réalisation d'outils pédagogiques (plaquette et vidéos) sur la mise en conformité des étangs.
- La mise en œuvre de la cartographie des cours d'eau dans le territoire en mobilisant l'expertise technique et la plus large concertation avec les usagers.
- La coordination et le suivi de l'élaboration de la délimitation des zones vulnérables aux nitrates.
- L'animation de la « cellule de veille sécheresse », l'organisation des contrôles des infractions et la communication aux usagers suite à un épisode exceptionnellement long du printemps à l'automne 2015.

L'État se mobilise sur plusieurs grands projets d'aménagement structurants

Réouverture de la ligne ferroviaire Belfort – Delle

La réouverture de la ligne Belfort-Delle, fermée au trafic de voyageurs depuis plus de 20 ans est une opération essentielle d'aménagement du territoire. Alors que les chemins de fer suisses reviennent en gare de Delle depuis 2006 avec 12 allers-retours par jour, la création de la ligne grande vitesse Rhin-Rhône a été le catalyseur permettant au projet de réouverture de devenir stratégique. En effet, l'implantation, dans le cadre de la branche Est de la LGV Rhin-Rhône, d'une gare TGV entre les agglomérations de Belfort et Montbéliard, a permis d'impulser une réflexion sur la liaison Belfort-Delle-Délémont-Bienne et sur l'opportunité d'une réouverture complète de cette ligne au trafic de voyageurs. Sur les 98 kms de voies ferrées de la liaison Belfort-Delle-Délémont-Bienne, 22 kms sont concernés par les travaux de réouverture entre Belfort et Delle. Ils consistent principalement à remettre à niveau les infrastructures ferroviaires, à créer six haltes (à Danjoutin, Méroux/Gare TGV, Morvillars, Grandvillars, Joncherey et ultérieurement Sévenans), à électrifier et équiper la ligne en signalisation adaptée, à moderniser le système de transmissions et sécuriser les passages à niveau.

Au départ de Belfort, la gare de Belfort-Montbéliard TGV sera ainsi accessible en 10 minutes et celle de Delle en 25 minutes (Bienne sera à 1h43).

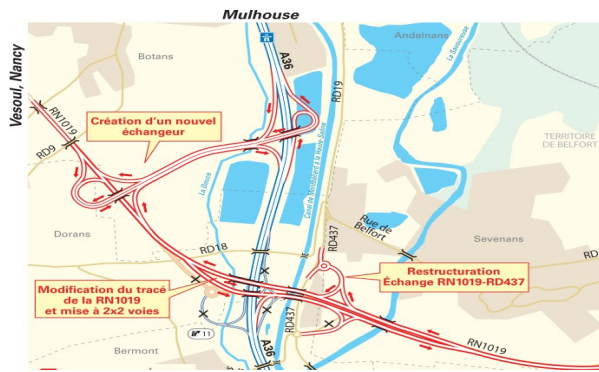
La convention de financement pour la réalisation des travaux (dite convention REA) qui fixe le coût de l'opération (études, acquisitions foncières et travaux) à 110,5 M€ a été signée par l'ensemble des partenaires, le 1er septembre 2014. Les financeurs sont la Région Franche-Comté (43,8 M€ dont 10,15 M€ par anticipation de la participation finale de l'Etat), la Confédération suisse (24,7 M€), l'État français (23 M€), le Conseil départemental du Territoire de Belfort (5,5 M€), RFF (4 M€), la République et Canton du Jura (3,2 M€), l'Union européenne (3,1 M€), la Communauté d'Agglomération Belfortaine (2,5 M€), la Communauté de Communes du Sud Territoire (0,5 M€).

Plusieurs autorisations administratives étaient nécessaires au démarrage des travaux, et notamment une déclaration d'utilité publique en vue d'expropriation. En effet, bien que le projet ne vise pas à créer une nouvelle voie ferrée mais à réactiver et moderniser l'infrastructure existante, des emprises complémentaires sont nécessaires pour répondre aux besoins d'aménagement des haltes, des parkings et des passages à niveau modifiés. Une enquête publique a été organisée du 23 février au 31 mars 2015 dans les 11 communes concernées. Une enquête parcellaire conjointe a également été organisée dans 8 communes afin de déterminer précisément le périmètre et les propriétaires des parcelles dont l'acquisition était nécessaire pour le projet.

Le Préfet du Territoire de Belfort a pris le 22 juillet 2015 un arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique le projet de réouverture de la ligne Belfort Delle et emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes concernées, ainsi qu'un arrêté portant autorisation au titre de la loi sur l'eau.

Les travaux ont débuté le 7 septembre 2015 par la dépose des voies existantes et la préparation de la plate-forme ferroviaire.

Échangeur de Sévenans



Point de convergence du réseau routier structurant du Territoire-de-Belfort, l'échangeur entre l'A36, la RN1019, et la RD437 dit de « Sévenans » est en voie de saturation progressive depuis plusieurs années.

Carrefour d'un secteur géographique en pleine évolution, l'échangeur de Sévenans est en effet la voie d'accès privilégiée pour accéder à la nouvelle gare TGV Belfort-Montbéliard mise en service en 2011, au parc d'innovation tertiaire de

la Jonxion, ainsi qu'au futur hôpital de l'aire urbaine, dont la mise en service prévue prochainement, doit générer un apport de plus de 7.000 véhicules/jour. Il convient d'ajouter la mise en service en 2017 de l'autoroute suisse A16 dite « Transjurane » qui permettra de relier Bienne à Belfort, et suscitera un trafic routier supplémentaire.

Les études de trafic démontrent que l'échangeur actuel ne pourra plus fonctionner à l'horizon 2020 et que les risques de saturation sont très importants lorsque l'hôpital aura été mis en service.

Après une phase d'attente liée à l'avis de la Commission européenne et aux négociations avec les sociétés d'autoroutes sur la prolongation des contrats de concession engagées par le Gouvernement, un décret en date du 21 août 2015 a validé l'avenant à la convention de concession passée entre l'Etat et la société APRR, relançant ainsi le dossier.

Le réaménagement du nœud A36/RN1019 de Sévenans sera ainsi entièrement réalisé par APRR :

- variante retenue d'une double trompette entre A36 et la RN1019 afin de régler les difficultés de circulation ;
- aménagement en 2 phases : 1ère phase avec la suppression des 4 mouvements de tourne-à-gauche par l'aménagement d'un demi diffuseur RD 437 et d'une partie du nouveau barreau ; 2ème phase avec l'aménagement complet des échanges et réaménagement de la RN1019.

L'instruction des dossiers débutée en 2015 s'est poursuivie en 2016, avec notamment la signature de l'arrêté modificatif autorisant les travaux au titre de la loi sur l'eau le 2 juin 2016 et les travaux relatifs au dossier de déclaration d'utilité publique.

Parallèlement, le préfet du Territoire de Belfort coordonne dans le cadre d'un comité de pilotage, instauré en juin 2015, l'ensemble des procédures administratives et sécuritaires, en liaison avec l'ensemble des acteurs du dossier.

Le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST)

Le CODERST, concourt à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des politiques publiques dans les domaines de la protection de l'environnement, de la gestion durable des ressources naturelles et de la prévention des risques sanitaires et technologiques.

Le CODERST a un rôle consultatif mais non décisionnaire. En effet, le Préfet prend la décision finale de refuser ou d'octroyer l'autorisation sollicitée et fixe par voie d'arrêté les dispositions techniques auxquelles l'installation devra satisfaire dans le domaine de la protection de l'environnement.

En 2015, 7 CODERST ont été réunis pour émettre un avis sur un total de 13 dossiers. A titre d'exemple, ont été examinés des projets d'actes réglementaires et individuels en matière d'installations classées, de déchets, de protection de la qualité de l'air et de l'atmosphère, de police de l'eau et des milieux aquatiques, de risques sanitaires etc.

[La commission départementale de la nature, des paysages et des sites du Territoire de Belfort \(CDNPS\)](#)

Lors de sa réunion en formation dite « de la nature » du 21 janvier 2015, la commission a validé le projet d'arrêté inter-préfectoral de protection de biotope de la basse vallée de la Savoureuse. Ce périmètre couvre une surface de 183 ha sur le département du Doubs (communes de Brognard, Dambenois, Nommay et Vieux-Charmont) et une surface de 60 ha sur le département du Territoire de Belfort (communes de Châtenois-les-Forges et Trévenans). Il inclut une partie de la zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) existante.

Cet arrêté inter- préfectoral a été approuvé le 20 mai 2015.

L'ÉTAT AU SERVICE DE LA DÉMOCRATIE, DES COLLECTIVITÉS ET DES CITOYENS

L'État garant de la démocratie

L'intercommunalité

En 2015, le Territoire de Belfort compte 5 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et 40 syndicats intercommunaux ou mixtes.

Dans le cadre de la loi NOTRe du 7 août 2015, un nouveau paysage de l'intercommunalité est envisagé. L'adoption du prochain SDCI avant la fin mars 2016 envisage 2 fusions d'EPCI à fiscalité propre (CAB + CCTB / CCHS + CCPSV) et la dissolution de quelques syndicats intercommunaux, notamment de regroupements pédagogiques ou de gestion de gymnase.

Dans ce cadre, 3 réunions de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) se sont tenues en 2015 : installation (06/02/2015), présentation du projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) (12/10/2015) et point intermédiaire présentant les avis des collectivités sur le projet de SDCI (14/12/2015).

Contrôle des actes des collectivités locales

Concernant le domaine des finances, ont été contrôlés en 2015 environ 306 budgets primitifs, 314 budgets annexes et comptes administratifs, 565 autres actes budgétaires (budgets supplémentaires, décisions modificatives). 64 lettres d'observations concernant des actes budgétaires non conformes au regard du contrôle de légalité et budgétaire ont été émises par la préfecture. Enfin, la Chambre Régionale des Comptes (CRC) a été saisie à 2 reprises pour des actes budgétaires votés en déséquilibre.

S'agissant des marchés publics, 698 actes prioritaires de commande publique ont été contrôlés.

En ce qui concerne la fonction publique territoriale, 173 actes prioritaires ont été contrôlés et 2681 actes entrant dans le champ d'application du plan de contrôle départemental (modifications statutaires des EPCI à fiscalité propre, modifications statutaires des syndicats intercommunaux, créations de syndicats intercommunaux, dissolutions de syndicats intercommunaux, fonctionnement des collectivités, opérations immobilières, pouvoirs de police du maire, arrêtés municipaux relatifs à des restrictions de libertés individuelles, décisions relatives au réaménagement des cimetières).

Ainsi, ce sont plus de 3700 actes reçus qui ont été contrôlés selon les priorités nationales ou celles définies localement.

La lutte contre la fraude documentaire et à l'identité

A l'instar des années précédentes, le plan national de coordination de la lutte contre la fraude aux finances publiques accentue les actions visant à lutter contre la fraude documentaire et à l'identité.

Pour cela, le plan national de coordination de la lutte notamment contre la fraude documentaire

doit pouvoir s'appuyer sur des actions nationales comme sur des actions locales visant à prévenir la fraude externe et interne.

La lutte contre la fraude documentaire, priorité nationale, est en effet souvent le point de départ de toutes les autres fraudes sociales et fiscales, parfois organisées en filières.

A) Au plan national, les perspectives suivantes ressortent plus particulièrement en matière de fraude externe :

- La sécurisation des documents non fiduciaires tels que les justificatifs de domicile. Le dispositif dit 2D doc (factures disposant d'un code barre sécurisé) s'est déployé depuis fin 2014 auprès des opérateurs (factures internet de SFR ; BOUYGES Télécom : papier et internet dont B and You ; attestations de contrat EDF et factures GDF). Depuis le 1er novembre 2013, les codes barres 2D doc sont automatiquement décryptés par le système TES lors de la dématérialisation des demandes de passeports permettant ainsi aux agents instructeurs de s'assurer de l'authenticité des justificatifs de domicile présentés par l'utilisateur. Le développement d'un web service par l'agence nationale des titres sécurisés permet désormais d'étendre l'usage des 2D doc. Ce sera le cas à partir du 1er février 2016 pour l'instruction des demandes de CNI et des demandes de titres de séjour. Des instructions en ce sens ont été données aux mairies pour les CNI.
- La sécurisation des actes d'état civil (actes de naissance) grâce à des transmissions directes entre les mairies (dans un 1er temps) et les préfectures. Ce dispositif dit COMEDEC d'abord en expérimentation dans 35 communes se déploie depuis 2014-2015 dans chacun des départements (125 communes déjà connectées en France dont certaines ont des flux d'état-civil importants et 260 en cours de raccordement) comme dans notre département dont les villes de Belfort et Trévenans en cours d'organisation.
- Renforcement de la prévention des fraudes documentaires par une intensification des échanges d'information entre les administrations compétentes en créant des réseaux, et en s'appuyant sur les réunions des CODAF, CODAF restreints et COOZ.

B) Au plan local, depuis 2010 le Ministère de l'Intérieur coordonne la politique du Gouvernement en matière de titres sécurisés, conduit et anime des actions de prévention et de lutte contre la fraude documentaire en coopération avec la DGEF, la DLPAJ, la DGPN, la DGGN, l'ANTS et en lien avec les autres départements ministériels concernés : justice, finances, transports, affaires sociales, affaires étrangères.



Au plan départemental, plusieurs instructions ont été rappelées aux Préfets soulignant l'importance de la lutte contre les fraudes aux titres. La Directive Nationale d'Orientation 2010-2015 du Ministère de l'Intérieur en avait fixé un indicateur prioritaire. La DNO en cours d'élaboration pour 2016 – 2018 rendra également prioritaire cette mission sur ces deux aspects fraude externe et fraude interne.

Le Plan Préfectures Nouvelle Génération validé le 14 décembre 2015 par le Ministre de l'Intérieur a fait de la lutte contre la fraude documentaire une des orientations clé.

Les indicateurs relatifs à la détection de la fraude externe s'établissent ainsi pour 2015 avec les caractéristiques suivantes :

- IM 356 : taux de fraudes détectées pour les admissions au séjour pour les étrangers : 0,84 pour mille pour un objectif de 0,47 pour mille en 2014 (2013 : 3,78 pour mille et 2012 : 2,61

pour mille).

- IM 357 : taux de fraudes détectées pour les CNI, passeports, PC et SIV : 0,37 pour mille pour un objectif de 0,47 pour mille en 2014 (2013 : 0,25 pour mille et 2012 : 0,11 pour mille),

Le nombre de fraudes détectées a connu une progression à l'occasion des demandes de titres de séjour. Il s'agit principalement de contrefaçons et cela concerne des actes d'état-civil étranger ou bien un relevé de notes universitaires, voire une fausse attestation d'hébergement. Cela s'est donc traduit par 7 contrefaçons, 1 usurpation d'identité, 1 falsification, 9 signalements au Parquet, et concernait les nationalités congolaise RDC, russe, arménienne, ivoirienne, algérienne, roumaine.

Le nouvel indicateur globalisé (IM 368) s'établit à 0,2 pour mille en 2015 pour une valeur cible de 0,5 pour mille.

La tendance observée dans les détections (moindres par rapport aux années précédentes alors que beaucoup de titres et de documents non fiduciaires sont contrôlés) montre un usage de plus en plus fréquent de contrefaçon non fiduciaire et d'actes de naissance étrangers contrefaits ou falsifiés. Un point de vigilance est mené par ailleurs par les agents sur notamment les échanges de Permis de conduire étrangers et la cohérence des justificatifs de domicile avec les autres pièces de dossiers de carte grise.

Par ailleurs, le centre de rétention de Metz a été visité par les agents du Bureau des Nationalités en 2015 et cette visite a permis de nombreux échanges.

Élections



La préfecture a organisé plusieurs scrutins en 2015 :

- municipale partielle intégrale de Bavilliers (février 2015)
- élections départementales (mars 2015)
- élections régionales (décembre 2015)

Par ailleurs, une élection professionnelle a été également organisée pour le tribunal de Commerce (octobre 2015).

Les associations

La préfecture a pour unique mission de collecter les déclarations d'associations obligatoires pour qu'elles puissent acquérir la personnalité morale et la capacité juridique (pour ouvrir un compte bancaire, demander des subventions, etc...).

658 récépissés ont ainsi été édités en 2015 dont 133 concernant des créations d'associations. L'utilisation du site Internet dédié aux associations (<https://compteasso.service-public.fr/>), pour lequel une communication systématique est faite dans les courriers adressés aux associations, commence à prendre de l'importance.

Les dotations

La DGF :

- dotation forfaitaire des communes = 20.167.284 €
- dotation de compensation et d'intercommunalité = 17.854.236 €
- dotation globale de fonctionnement du Département = 23.814.385 €

Les autres composantes de la DGF :

- dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (Belfort) = 5.925.719 €
- dotation de solidarité rurale = 1.682.424 €
- dotation nationale de péréquation = 936.443 €
- dotation « Elu local » = 151.848 €

Les dotations de l'État versées au Conseil Départemental (hors DGF) :

- dotation forfaitaire département 2014 = 20.983.750 €
- dotation forfaitaire département 2015 = 18.688.411 € (soit -10,94%)
- dotation péréquation urbaine département 2014 = 2.305.008 €
- dotation péréquation urbaine département 2015 = 2.326.391 € (soit +0,93%)
- dotation compensation département 2014 = 2.868.389 €
- dotation compensation département 2015 = 2.799.583 € (soit +2,40%)
- Total 2014 = 26.157.147 €
- Total 2015 = 23.814.385 € (soit -8,96%)

- dotation générale de décentralisation = 944.598 €
- fonds nal de péréquation des droits de mutation à titre onéreux = 1.474.482 €
- fonds nal de péréquation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises = 0 €
- fonds de solidarité en faveur des départements = 3.654.415 €
- fonds nal de garantie individuelle de ressources (FNGIR) = 2.980.242 €
- dotation de compensation de la réforme de la TP (DCRTP) = 3.842.860 €
- dispositif de compensation péréquée = 4.158.223 €
- dotation pour perte de compensation d'exonération de fiscalité directe locale = 1.171.557 €
- dotation pour perte de compensation d'exonération de la taxe sur les propriétés bâties = 115.668€
- dotation pour perte de compensation d'exonération de la taxe sur les propriétés bâties situées en ZRU et ZFU = 2.715 €

Le FCTVA :

Le fonds de compensation pour la TVA a pour objet la compensation par l'État aux collectivités locales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux, de la TVA acquittée sur leurs investissements, sur la base d'un taux forfaitaire. Il s'élevait à 11.970.747,34 € en 2015 et a été réparti de la façon suivante :

- communes = 7.089.238,65 €
- intercommunalités à fiscalité propre = 3.502.312,16 €
- syndicats de communes = 722.208,61 €
- département = 1.932.631,46 €
- autres (SDIS, centre de gestion) = 360.824,71 €

La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

82 dossiers ont été déposés par 57 collectivités. 1 545 962,00 € ont été attribués.

Réglementation générale

Nombre de sujets sont traités en préfecture. Quelques exemples sont décrits ci-après pour exposer la grande variété des sujets ainsi abordés :

- L'organisation de l'examen de capacité professionnelle de conducteur de taxis : UV3 en février et UV4 en juin 2015.
- La délivrance de 109 autorisations de survol des agglomérations et rassemblement de personnes par des drones (soit 55,7% d'augmentation par rapport à 2014). A noter que ce sont néanmoins 120 demandes en total qui auront été déposées dans l'année.
- Les manifestations sportives : 42 autorisations ont été accordées pour des manifestations sportives se déroulant dans le Territoire de Belfort en 2015. 1 autorisation concernait des véhicules à moteur, 21 des courses cyclistes et 20 des courses pédestres, sur la voie publique. 54 épreuves sportives ont fait l'objet de récépissés de déclaration en 2015. Les manifestations sportives marquantes en 2015 ont été les suivantes : une épreuve automobile dénommée « 35ème Rallye Régional de Franche-Comté », comprenant environ 150 véhicules, qui s'est déroulé le 28 mars 2015 ; une épreuve sportive pédestre dénommée « Le Lion 2015 » concernant 5 500 participants environ qui s'est déroulée le 27 septembre 2015.
- Les débits de boissons : 2 dérogations permanentes aux horaires d'ouverture des débits de boissons ont été accordées. 4 mesures administratives ont été prises à l'encontre d'établissements en 2015 dont 1 fermeture administrative qui concernait un bar situé sur la commune de Valdoie et trois avertissements.

Développement de @ctes :

Dans un objectif de modernisation, gage d'une meilleure efficacité, cette application permet la télétransmission des actes des collectivités directement en préfecture et aux directions départementales interministérielles. 5 réunions d'informations en direction des EPCI à fiscalité propre du département et de leurs communes membres ont été menées en janvier et février 2015. Au 31 décembre 2015, 78 collectivités étaient raccordées à l'application @ctes.

Collectivités raccordées y compris le Département :

- 3 EPCI à fiscalité propre sur 5 (60%)
- 50 communes sur 102 (49%)
- 8 syndicats sur 40 (20%)
- 16 CCAS sur 77 (20,8%)

D'autres collectivités sont en cours de raccordement : 9 communes, 1 EPCI à fiscalité propre, 2 syndicats de communes et 2 CCAS.

Le droit des étrangers

Concernant la **délivrance des titres de séjour**, on note en 2015 un temps d'attente moyen au guichet de 14 minutes seulement et des délais de traitement des demandes de titre de séjour nettement inférieurs aux délais nationaux.

- 31 jours pour les premiers titres de séjour alors que le délai moyen national est de 108 jours
- 24 jours pour les renouvellements alors que le délai moyen national est de 42 jours.

S'agissant du volume d'activité, le nombre de titres de séjour délivrés en 2015 diminue légèrement par rapport à 2014. Ce nombre s'élève, en effet, à 2083 contre 2142 en 2014. Cette diminution ne concerne que les titres de séjour délivrés en renouvellement.

	2013	2014	2015
Premiers titres	526	526	543
Renouvellements	1307	1616	1540
Total	1833	2142	2083

Les titres délivrés pour motif familial :

Cette catégorie recouvre, pour l'essentiel, les titres délivrés aux familles de français (conjoint de français, parent d'enfant français...) et ceux délivrés dans le cadre du regroupement familial.

	2013	2014	2015
Premiers titres	112	103	120
Renouvellements	396	404	438
Total	508	507	558

Les titres délivrés à des étudiants étrangers :

	2013	2014	2015
Premiers titres	96	102	97
Renouvellements	391	357	338
Total	487	459	435

Les titres de séjour délivrés à des étudiants étrangers représentent, cette année encore, une part significative du total des titres délivrés dans le département. Ces étudiants sont, pour la plupart inscrits à l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard (UTBM) et préparent un diplôme d'ingénieur, un master ou un doctorat. Au sein de cette université, 20 % des étudiants sont étrangers.

Les titres de séjour délivrés pour un motif professionnel :

	2013	2014	2015
Premiers titres	72	93	114

Renouvellements	388	476	586
Total	460	569	700

Les premiers titres de séjour « salarié » sont, pour une part importante, délivrés à des étrangers déjà présents en France depuis quelques années, en tant qu'étudiant. Ces étrangers constituent un levier important pour les entreprises, dans leur stratégie de développement international. D'une manière générale, la main-d'œuvre étrangère dans le Territoire de Belfort est constituée en majorité de personnels hautement qualifiés : ingénieurs, professeurs en recherche, doctorants, cadres, médecins.

Les régularisations : en 2015, 4 personnes ont été régularisées en application de la circulaire du 28 novembre 2012 relative à l'admission exceptionnelle au séjour des étrangers en situation irrégulière.

L'asile : après une augmentation en 2012, le nombre de demandeurs d'asile recule dans le département. Le Kosovo constitue toujours le premier pays de provenance des demandeurs d'asile dans le département. Outre les primo-demandeurs d'asile, il est à noter que le Territoire de Belfort accueille aussi des demandeurs d'asile en provenance d'autres départements notamment du Pas-de-Calais.

	2012	2013	2014	2015
Primo-demandeurs d'asile	92	56	47	58

Après une baisse significative entre 2011 et 2012, le nombre de décisions de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides ou de la Cour nationale du droit d'asile accordant l'asile (statut de réfugié ou protection subsidiaire) est en augmentation constante :

2012	2013	2014	2015
5	10	15	21

Comme c'est le cas dans beaucoup de départements, le dispositif d'hébergement d'urgence du Territoire de Belfort connaît des tensions liées à l'afflux des demandeurs d'asile et au maintien en présence indue des déboutés de l'asile. En outre, des difficultés récurrentes sont observées dans la gestion des places d'hébergement d'urgence et notamment l'occupation de places d'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile par des personnes ne relevant pas de ce public.

S'agissant de ***l'éloignement des étrangers en situation irrégulière***, le Territoire de Belfort est concerné à la fois par une immigration irrégulière résidente et de transit. En novembre 2009, la Direction départementale de la police aux frontières du Territoire de Belfort a été fermée. Depuis, c'est aux services de la sécurité publique et de la gendarmerie désormais qu'incombent la réalisation des contrôles de lutte contre l'immigration irrégulière et des interpellations dans le cadre des éloignements contraints.

Conformément aux instructions ministérielles, un plan de lutte contre l'immigration irrégulière a été arrêté en juillet 2014. Un pôle d'éloignement départemental a été constitué et il se réunit tous les quinze jours, afin d'arrêter un programme d'intervention et de définir les moyens à mettre en œuvre.

Après un résultat exceptionnel, en 2013, dans la lutte contre l'immigration irrégulière, le nombre

des éloignements exécutés en 2014 et en 2015 se situe à un niveau plus modeste :

2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
83	41	62	65	59	86	54	45

Comme au niveau national, la préfecture du Territoire de Belfort est confrontée à multiplication des instances contentieuses en matière d'éloignement. En cinq ans, le nombre des recours formés devant les juridictions administratives contre les arrêtés de reconduite à la frontière, les obligations de quitter le territoire français et les arrêtés de réadmission a augmenté de plus de 40 % (89 recours en 2015 contre 64 en 2010).

La délivrance des passeports et des cartes nationales d'identité

Concernant **les cartes nationales d'identité et les passeports**, depuis plusieurs années, la préfecture du Territoire de Belfort affiche un délai d'instruction des demandes de carte nationale d'identité et de passeport d'un jour. A ce titre, elle figure parmi les préfectures les plus performantes de France.

Une plate-forme régionale des passeports a été mise en place à la préfecture du Territoire de Belfort. Cette plate-forme qui a démarré le 13 novembre 2014 instruit les demandes de passeports biométriques de l'ensemble des départements de la Franche-Comté, à l'exclusion des passeports d'urgence qui continuent de relever de la compétence des préfectures de département. Depuis le démarrage de la plate-forme, le délai d'instruction à un jour a été maintenu. En 2015, la plate-forme a délivré 43.399 passeports.

L'État accompagne les collectivités locales

Activité de la cellule urbanisme-planification (UP)

La cellule accompagne les communes dans l'élaboration et la modification de leurs documents d'urbanisme.

En application de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR), les plans d'occupation des sols (POS) dont la transformation en plan local d'urbanisme (PLU) n'a pas été engagée avant le 31 décembre 2015 sont devenus caducs. Cette disposition a eu pour effet d'induire un mouvement massif de prescriptions de procédures de transformation de POS en PLU notamment dans le courant de l'année 2015. Sur les 46 POS du département, 32 sont en cours de transformation en PLU.

Les données sont reprises dans le tableau ci-après qui permet d'apprécier les conséquences en matière de caducité des POS. La couverture en documents d'urbanisme est passée de 93 % en 2015, à 81 % en 2016.

Les communes dont le POS est devenu caduc sont désormais régies par les dispositions du règlement national d'urbanisme (RNU), il s'agit de la dénomination de l'ensemble des règles législatives et réglementaires du code de l'urbanisme qui s'appliquent aux communes non pourvues d'un document d'urbanisme

Situation du département en planification au 01/09/2015 et au 01/01/2016

	Au 01/09/2015	Au 01/01/2016
PLU	32	34
PLUi	1 (en cours)	1 (en cours)
POS	46	32
Carte Communale	17	17
Taux de couverture en documents d'urbanisme	93 %	81 %
Communes soumises au règlement national d'urbanisme	7	19

Par ailleurs, les communes disposant d'un PLU sont également soumises à l'obligation d'intégrer les dispositions issues de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite loi Grenelle II avant le 31 décembre 2016. Actuellement, 12 révisions sur ce thème ont été engagées en 2015.

Focus sur les Plans Locaux d'Urbanisme

PLU	A grenelliser	En révision
34	25	12

Activité de la cellule application du droit des sols (ADS)

La loi ALUR a également impacté la cellule ADS notamment s'agissant de la mission d'instruction des autorisations d'urbanisme pour le compte des communes. En effet, la loi a abaissé le seuil de la mise à disposition gratuite des services de l'État pour l'instruction des autorisations d'urbanisme pour les communes membres d'une intercommunalité de moins de 10 000 habitants.

Pour le département, l'ensemble des communes de la communauté de l'agglomération Belfortaine et de la communauté de communes du Sud Territoire (hors communes RNU ou carte communale à compétence Etat) ont été concernées, soit au total 55 communes. Par ailleurs, la communauté de communes du Tilleul et de la Bourbeuse qui dispose d'un centre instructeur autonome a repris dans le courant de l'année 2015 l'instruction de 5 communes.

Ainsi, la répartition du nombre d'actes instruits est passée au 1er juillet 2015 :

- de 71 % à 18 % pour la DDT ;
- de 29 % à 82 % pour les collectivités.

Depuis cette date, seuls les actes d'urbanisme de 32 communes du département dont 7 relevant du RNU sont instruites par la cellule ADS (1 CAB, 6 CCTB, 3 CCST, 14 CCPSV, 8 CCHS). Il est précisé que depuis le 1er septembre 2015, la cellule ADS n'assure plus l'instruction des certificats d'urbanisme dits informatifs dont la responsabilité relève désormais des communes.

Afin d'accompagner cette mutation et de partager l'actualité juridique en urbanisme, d'échanger, et de s'informer sur l'évolution du droit de l'urbanisme, la cellule s'est engagée dans une mission d'animation de la filière droit des sols. Un club local « ADS » ouvert à l'ensemble des techniciens

des services instructeurs autonomes des collectivités du département et des départements voisins, a été créé.

Pour le département, le nombre de permis de construire instruit par l'ensemble des centres instructeurs progresse légèrement de 3 % par rapport à l'année précédente passant de 592 à 610. Il s'agit de la première hausse constatée depuis 2013. Cette progression se confirme également pour le nombre de déclarations préalables instruites, qui augmente de 4 % passant de 1637 à 1706. Enfin, le nombre de permis d'aménager instruit a quant à lui fortement baissé, de l'ordre de 30 %, passant de 15 à 11.

Conseil fiscal et financier

Le service de fiscalité directe locale de la DDFiP communique au plus tôt toutes les informations nécessaires aux collectivités et établissements publics locaux pour établir leur budget et fixer leurs taux d'imposition.

En septembre, les EPCI ont reçu les bases et leur variation de contributions foncières des entreprises (CFE) pour les entreprises les plus importantes de leur périmètre. Fin octobre, les EPCI et le département ont été informés du montant prévisionnel de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) qu'ils percevront en 2016.

Suite à la loi NOTRe, des simulations fiscales ont été réalisées et présentées dans le cadre du nouveau schéma départemental de coopération intercommunale afin d'alimenter la réflexion des élus sur les différentes options de fusions entre EPCI .

Les bases fiscales ont été notifiées aux EPCI, le 12 mars 2015 et aux communes, le 9 mars 2015. En 2015, le réseau de la DGFIP a réalisé 8 analyses financières et 2 documents de valorisation des comptes, afin d'aider les décideurs locaux à appréhender la situation de leur collectivité et afin d'instruire les dossiers de demande du fonds de soutien aux collectivités ayant souscrit des emprunts structurés.

Le Protocole d'échange standards (PES V2) est un flux informatique entre les ordonnateurs locaux et leur comptable. Dans le prolongement du basculement au PES V2 des systèmes informatiques des collectivités locales, les services de la DGFIP ont accompagné ces dernières vers le « full démat » incluant la dématérialisation des pièces comptables, des pièces justificatives et la signature électronique. Fin 2015, 71 % des pièces justificatives et 67 % des pièces comptables des collectivités du département étaient dématérialisées.

Des premières campagnes d'information sur les obligations des collectivités et des entreprises concernant la facture électronique ont eu lieu à Besançon.

Qualité du service public

Comme chaque année, les services de l'État ont procédé à une enquête de satisfaction auprès des usagers. S'agissant de la préfecture par exemple, sur les 400 personnes interrogées, 94,7% sont des particuliers qui se rendent en préfecture essentiellement pour un certificat d'immatriculation.

Globalement, les usagers sont satisfaits de la qualité de l'accueil et des services rendus en préfecture. Ainsi, 94,1% jugent l'accueil et l'information par téléphone satisfaisants (contre 90,9% en 2014) et 97,5% estiment que l'accueil et le service en préfecture est satisfaisant (contre 98% en 2014).

En 2015, des aménagements ont été réalisés pour améliorer les conditions d'accès aux personnes malentendantes (bornes auditives à l'accueil et dans deux salles de réunion) et malvoyantes (bande de guidage).

Communication

La préfecture s'est dotée de nouveaux outils destinés à optimiser les informations utiles à communiquer aux publics. En 2015, le site Internet départemental de l'État, nourri par les contributions des directions départementales interministérielles, a reçu 133 837 visites, soit le double de 2014. Le compte Facebook de la préfecture créée en 2012 est régulièrement alimenté. Il comptabilise 543 mentions « j'aime » pour l'année 2015. Par ailleurs, le compte Twitter des services de l'État compte à ce jour 2 105 abonnés.

Nouveau permis de conduire européen

Dans un souci d'améliorer des démarches pour les usagers, la Préfecture informe par SMS depuis décembre 2014 les usagers de l'arrivée de leur permis de conduire en préfecture. Il a été constaté une diminution de 2,8 % des titres délivrés en 2015 par rapport à 2014 (6875 titres délivrés en 2015 contre 7068 en 2014).





M. Hugues BESANCENOT
Préfet du Territoire de Belfort

M. Joël DUBREUIL
Sous-Préfet
Secrétaire Général de la Préfecture

Mme Sabine OPPILLIART
Sous-Préfète
Directrice de Cabinet de la Préfecture

M. Philippe LEVIN
Directeur Départemental des Finances Publiques
du Territoire de Belfort

M. Thomas KIEFFER
Commissaire divisionnaire
Directeur Départemental de la Sécurité Publique
du Territoire de Belfort

M. Eugène KRANTZ
Directeur Académique
des Services de l'Éducation Nationale

M. Bruno COLLIN
Chef du Service Départemental
de la Sécurité Intérieure

M. Jacques BONIGEN
Directeur Départemental des Territoires

Mme Valérie BINET
Commandant de Police DDSP 90
Cheffe du Service Départemental
du Renseignement Territorial

M. Rémi GUERRIN
Directeur Départemental de la Cohésion Sociale
et de la Protection des Populations

Lieutenant-Colonel Xavier FELTEN
Commandant le Groupement
de Gendarmerie du Territoire de Belfort

M. Alain VEDY
Responsable de l'Unité Départementale 90
de la DIRECCTE Bourgogne-Franche-Comté

Colonel Frédéric SABIA
Délégué Militaire Départemental
Commandant d'Armes de la Place de Belfort

Mme Véronique TISSERAND
Déléguée Départementale 90 et Aire Urbaine
de l'Agence Régionale
de Santé Bourgogne-Franche-Comté

Lieutenant-Colonel Stéphane HELLEU
Chef de corps
Directeur Départemental des Services d'Incendie
et de Secours par intérim

M. Yvan BARTZ
Chef de l'Unité Départementale 90
et nord 25 DREAL Bourgogne-Franche-Comté

M. Marcel FRIEDERICH
Directeur Interdépartemental du Service Pénitentiaire
d'Insertion et de Probation 90 et 70

M. Gilles DETRIE
Directeur Départemental de la Banque de France

M. Joseph SCHMAUCH
Conservateur en chef du patrimoine
Directeur des Archives Départementales

M. Renaud HOUDAYER
Directeur Territorial de la Protection Judiciaire
de la Jeunesse de Franche-Comté

Mme Séverine WODLI
Architecte des Bâtiments de France
Cheffe de l'Unité Départementale d'Architecture
et du Patrimoine 90 et 70

M. Marin de LOZE de PLAISANCE
Chef de la Division des Douanes
de Franche-Comté Nord

M. François ROLLIN
Directeur de l'Agence Nord Franche-Comté
de l'Office National des Forêts

M. François SCHERR
Directeur Départemental de l'Office National
des Anciens Combattants et Victimes
de Guerre par interim